

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
وزارة النقل
Ministère des Transports



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du diplôme de Post-Graduation Spécialisé en
« *Management du Transport Maritime et de la Logistique* »

THEME :

***Etude comparative entre achat FOB et CFR
Intérêt économique pour l'Algérie***

Réalisé par :

Mme. YOSRI Rafika , Née AIT SAADI

Encadrant:

Monsieur BELAZOUZ Abderrahmane

Année universitaire 2019 - 2020

Remerciements :

*Le plus grand merci s'adresse à **ALLAH**, le tout puissant de m'avoir accordé le courage, la patience et la volonté pour accomplir ce travail.*

*Je tiens à présenter mes remerciements avec une profonde reconnaissance et gratitude à **mon très cher et tendre mari** qui m'a soutenue, supportée, aidée et qui a toujours été à mes côtés tout au long de mon cursus.*

*A **mes enfants, mes trésors**, qui ont toujours été compréhensifs de les avoir abandonnés chaque Samedi et chaque Dimanche tous le long de ce parcours.*

*Un vif remerciement à **mon promoteur M. Belazouz** pour ses conseils, son suivi tout au long de l'élaboration de notre travail, pour sa rigueur et sa disponibilité durant la préparation de ce mémoire.*

*En fin, je voudrais remercier **mon Directeur M. Toumi Abdelatif** et **mes collègues de travail M. Djabali Mourad et M. Sadallah Samir**, pour leur soutien et patience tout au long de cette formation.*

Dédicace :

Je dédie ce travail :

En premier, à mon très cher et tendre mari et à mes adorables enfants.

A mes très chers parents et très chers beaux-parents

A ma chère sœur et ses petits bouts de choux et chère belle sœur

A ma très chère grand-mère

A mes tantes

A mes amies

Qu'ALLAH vous garde tous pour moi

A toute la promotion PGS Management du transport maritime

A toute l'équipe de GEMAFORM

Liste des abréviations

- **ICC** : International Chamber of commerce
- **INCOTERMS** : INternational Commercial TERMS
- **EVP** : Equivalent vingt pied
- **CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- **B/L** : Bill of lading
- **C/P** : Charte partie
- **Common law** : Loi commune
- **CMA** : Code Maritime Algérien
- **NASHCO** : National Shipping Compagny
- **GEMA** : Société General Maritime
- **ONIL** : l'Office National Algérien Interprofessionnel du lait
- **GATMA** : Groupe Algérien de Transport Maritime
- **Ad hoc** : une locution latine qui signifie « pour cela »
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **CVIM** : Contrat de Vente Internationale de Marchandise
- **CVG** : Condition Générale de Vente
- **VGM** : Verified Gross Mass , en français : Vérification des Masse Brutes (**MBV**)
- **LFC** : Loi de Finance Complémentaire
- **APN** : Assemblée Populaire Nationale
- **ABEF** : l'Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers
- **CKD/SKD** : Complete Knock down / Semi Knoch Down
- **HC** : Conteneur Hight Cube
- **CTS** : Trades statistics
- **ICS** : International Classification for Standards
- **G20** : Le Groupe des Vingt
- **OMI** : Organisation Maritime Internationale
- **IAPH** : Association Internationale des Ports

LISTE DES TABLEAUX :

Tableaux N° 1 : Principaux pays fournisseurs de l'Algérie.....	38
Tableaux N° 2 : Principales contributions à l'évolution des importations (Janvier 2020).....	39
Tableaux N° 3 : Répartitions des obligations réciproques entre vendeur et acheteur	55
Tableaux N° 4 : Usage des incoterms utilisés dans les opérations du commerce extérieur	105
Tableaux N° 5 : Proportions en % du total des importations et exportations, aussi l'évolution des importations et exportations	106

SOMMAIRE :

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Sommaire

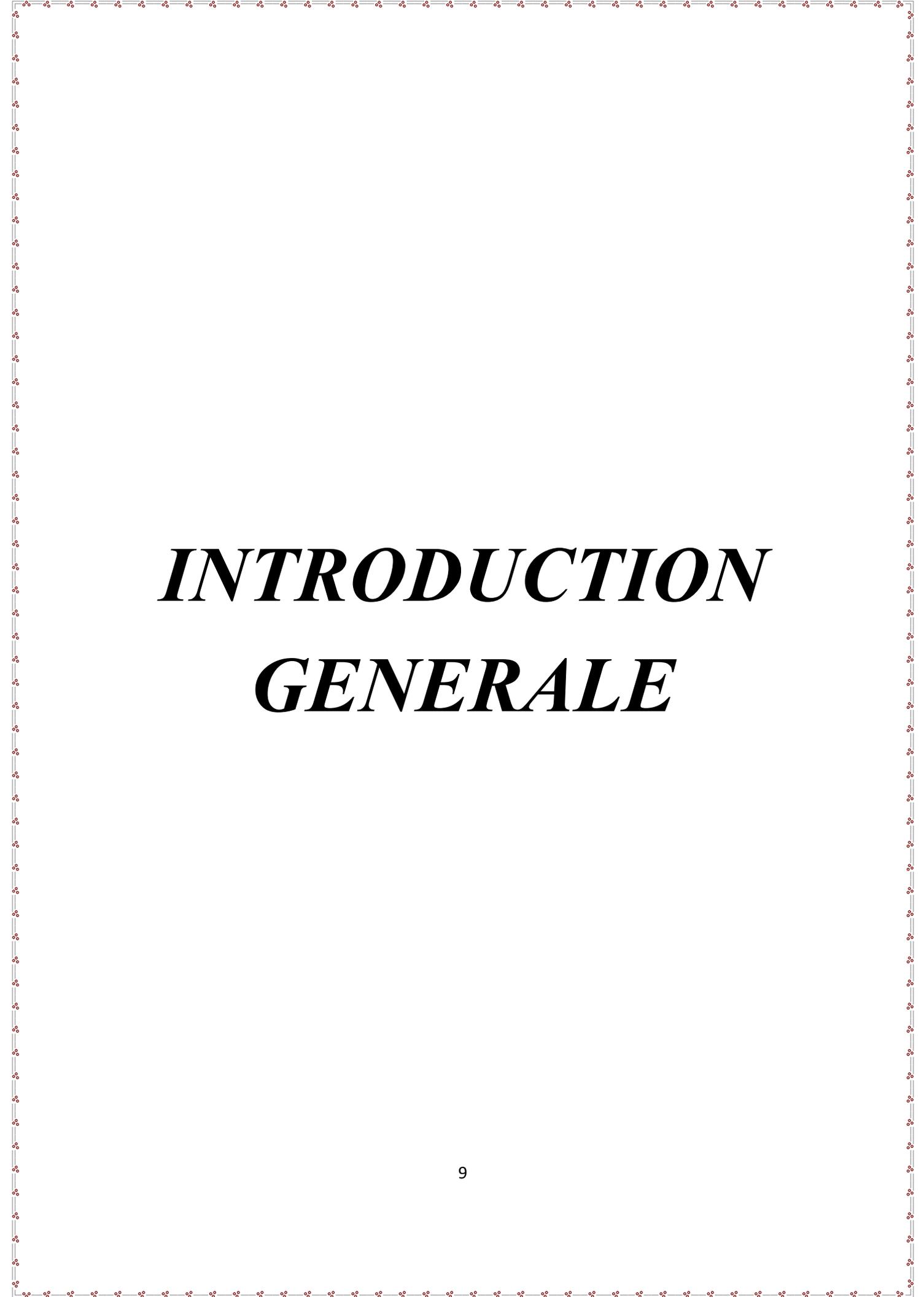
INTROUDUCTION GENERALE	9
l) Chapitre 1 : TRANSPORT MARITIME	16
Introduction au chapitre.....	17
1)- Définition et évolution du transport maritime.....	17
2)- Généralités sur le transport maritime.....	20
3)- L'organisation du transport maritime	20
4)- Approche sur l'économie du transport maritime	24
5)- les intervenants dans la chaine du transport maritime.....	25
a) - Le chargeur	26
b) - le transporteur	27
c) - le courtier maritime	28
d) - l'agent consignataire	28
e) - le transitaire	30
f) - les banques et les compagnie d'assurance.....	32
6)- Introduction sur le transport maritime en Algérie	33
7)- Appréciation statistique du trafic maritime et de la croissance économique en Algérie	35
1.7) - L'importance de la croissance économique.....	36
2.7) - Les partenaires économiques	38

	Conclusion au chapitre.....	40
II)	Chapitre 2 : LES INCOTERMS	41
	Introduction au chapitre.....	42
	1) - Définition des Incoterms	44
	2) - La convention de vienne	47
	a)- Formation du contrat	49
	b)- Obligation du vendeur	49
	c)- Obligation de l'acheteur	51
	d)- Transfert des risques	51
	e)- Exonération	52
	3) – les incoterms 2020.....	53
	1.3)- La répartition des incoterms	54
	2.3)- Répartition des obligations réciproques entre vendeur et acheteur.....	55
	a)- les incoterms définissent	56
	b)- les incoterms Ne définissent PAS	56
	4) - Les changements effectués avec l'arrivée des nouveaux Incoterms 2020	57
	5)- Le poids de la force de la note émise par l'ABEF concernant le FOB	59
	Conclusion au chapitre.....	66
III)	CAS PRATIQUE	67
	Etude de cas : Etude comparative entre achat FOB et achat CFR	68
	a) - Première expédition en fret prepaid (CFR)	69
	b) - Deuxième expédition en FRET COLLECT à destination (FOB).....	76
	• Recommandation	95

- 1)- SERVICE LIGUMAR (**LIGURIA – MARSEILLE**)
- 2)- SERVICE SPOS (**SPAIN – ORAN**)
- 3)- SERVICE SIFAX (**SPAIN – ITALY – FRANCE – ALGIERS**)

CONCLUSION GENERALE107

Bibliographie



INTRODUCTION

GENERALE

La globalisation a donné aux entreprises un accès plus large que jamais aux marchés du monde entier. Les marchandises sont vendues dans plus de pays, en quantités plus importantes, et plus variées. Le volume et la complexité des ventes mondiales augmentant, les possibilités de malentendus et de litiges coûteux augmentent aussi lorsque les contrats de vente ne sont pas suffisamment élaborés.

Les règles incoterms : les règles de l'ICC¹ (International Chamber of Commerce) sur l'utilisation des termes des commerces nationaux et internationaux facilitent la conduite du commerce mondial. Se référer à une règle incoterm dans un contrat de vente définit clairement les obligations respectives des parties et réduit les complications juridiques.

Depuis la création des règles incoterms par l'ICC en 1936, ce standard contractuel admis mondialement, a été mis à jour régulièrement pour s'adapter au développement du commerce international. Les règles incoterms tiennent compte de l'extension continue des zones franches, de l'utilisation accrue des communications électroniques dans les transactions commerciales, de la préoccupation grandissante concernant la sécurité dans la circulation des biens ainsi que des changements dans les pratiques de transport.

¹ ICC : (International Chamber of Commerce)

Les règles **INCOTERMS**² (INternational COmmercial TERMS)

La vaste expertise de la commission de l'ICC du droit et des pratiques commerciales, dont les membres proviennent de toutes les régions du monde et de tous les secteurs commerciaux, garantit que les règles incoterms répondent aux besoins du commerce partout dans le monde.

Les règles incoterms³ : précisent la signification d'une série d'acronymes, chacun désigné par trois lettres, qui reflètent la pratique suivie par les entreprises lors de l'établissement de contrats pour la vente de marchandises. Ces termes indiquent surtout les tâches, frais et risques afférents à la livraison de marchandises par les vendeurs aux acheteurs.

Depuis 1990, les Incoterms sont révisés tous les 10 ans, soit une actualisation en 2000 puis en 2010. Ces révisions ont lieu afin de coller au plus près aux différentes lois en vigueur. La dernière révision est appliquée le premier janvier 2020 et vient affecter les habitudes des importateurs et exportateurs.

Pour la première fois, des représentants de la Chine et de l'Australie comptent parmi les membres de la Chambre Internationales de Commerce. Ensemble avec des représentants de la France, de l'Angleterre, de

² INCOTERMS (INternational COmmercial TERMS)

³ par Rajat Gupta ,Ex présidente d'ICC

l'Allemagne, des USA et de la Turquie, ils sont en charge de proposer la version finale des Incoterms **2020**.

Les Incoterms 2020 se veulent plus faciles à comprendre. C'est en tout cas le souhait de la Chambre Internationale de Commerce. Le but est de supprimer les zones grises et apporter plus de clarté pour une meilleure compréhension et donc pour un meilleur usage. Le comité est en effet bien conscient des conséquences causées par de mauvaises interprétations d'un Incoterm.

Emily O'Connor, membre du comité déclare à ce sujet : « **Je peux vous dire qu'il y a un réel focus pour rendre les règles plus simple à comprendre et à utiliser [...]** ».

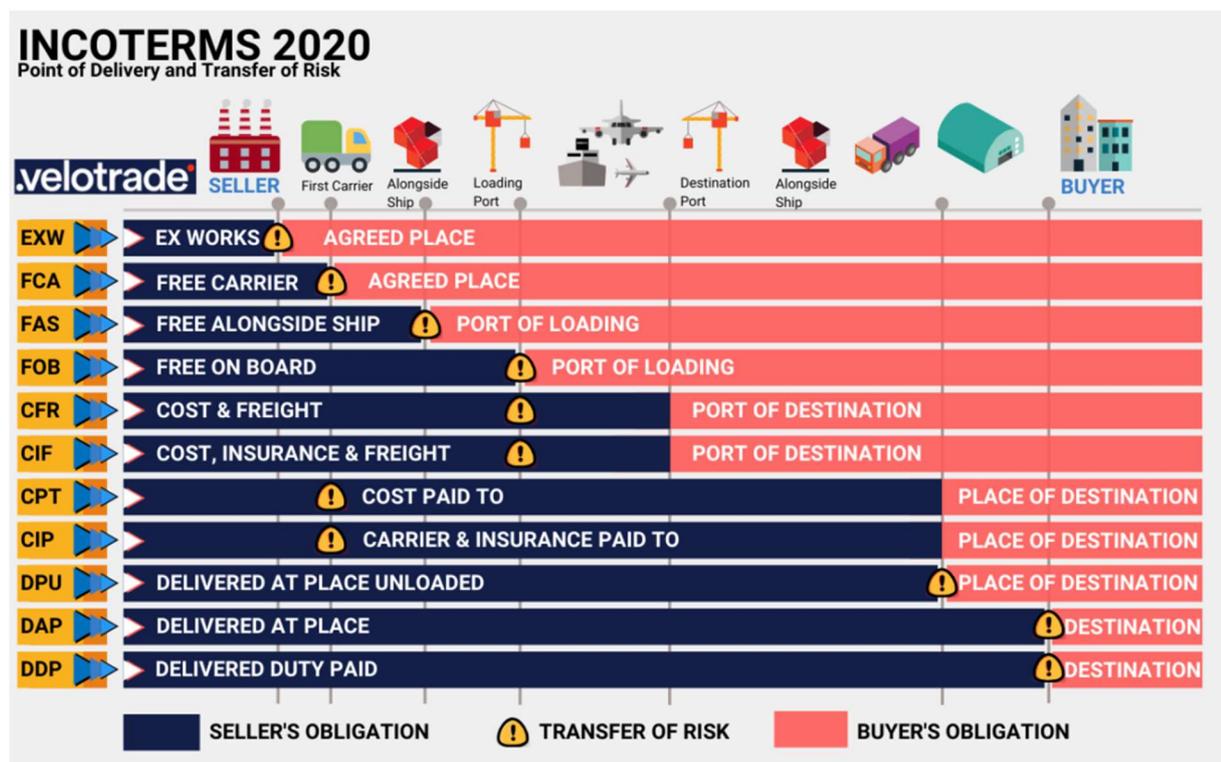
Après être mis d'accord sur les prix, le produit, la garantie, le moyen de paiement et la loi applicable, il ne reste plus qu'à se mettre d'accord sur le transport et c'est à ce moment-là que les Incoterms entrent en jeu. Il y en a actuellement 11 (**révision 2010**). Ils définissent qui de l'acheteur ou du vendeur supporte les frais de transport et les frais annexes (ex : frais de dédouanement, le chargement, les taxes, etc.). Ils définissent également qui supporte les risques pendant le transport. Ainsi l'acheteur et le vendeur bénéficient d'une sécurité juridique dans le monde entier en intégrant un Incoterm dans un contrat commercial.

On peut distinguer les incoterms selon le mode de transport utilisé. Il peut être multimodal, c'est-à-dire tout type de transport, ou maritime/fluvial. On peut également parler d'incoterm de départ et d'incoterm d'arrivée.

Pour simplifier la vie, ne pas cherchez à les apprendre par cœur mais il faut retenir :

- **Les incoterms qui commencent par un E** : sont dit incoterms de départ, c'est à dire que l'acheteur s'occupe de tout, le vendeur met simplement la marchandise à disposition. Par exemple EXW.
- **Les incoterms qui commencent par un F** : ce sont des incoterms dont le transport principal n'est pas payé par le vendeur, c'est l'acheteur qui devra s'en acquitter, par exemple FOB, FCA ou FAS.
- **Les incoterms qui commencent par un C** : ce sont des incoterms où le transport principal est payé par le vendeur, par exemple, CIF, CIP, CFR, CPT.
- **Les incoterms qui commencent par un D** : ce sont des incoterms dit incoterms d'arrivée, c'est-à-dire que l'acheteur ne s'occupe de rien, tout est géré et payé par le vendeur. Par exemple DAP, DPU, DDP.

Sur le schéma ci-dessous, on trouve une vue d'un ensemble d'Incoterms 2020



Incoterms 2020 VELOTRADE

Dans cette recherche mon travail consiste à ce que nous puissions faire une comparaison entre deux type d'incoterm, le FOB et le CFR , c'est pour cela que

Afin d'illustrer et d'enrichir ma recherche, il m'a semblé judicieux d'aborder une problématique : Quel est l'impact du choix entre un achat en FOB et achat en CFR et quel est l'intérêt économique pour l'ALGERIE ?

Et dans le cadre de cette étude, j'ai adopté une méthode descriptive pour tenter de répondre à cette problématique, confirmer ou infirmer des hypothèses qui repose sur des illustrations référées à la compagnie maritime CNAN MED , aussi à un nombre important de recherche sur les sites web , vue la pandémie COVID-19 qui a touché le monde en cette période.

De ce fait, mon travail est structuré en deux chapitres, comme suit :

- Le premier chapitre traite les différents volets du transport maritime de marchandise, tandis que le deuxième chapitre est consacré à la présentation des INCOTERM et plus précisément sur les deux principaux incoterms FOB et CFR de ce mémoire.
- Et je termine mon travail avec le cas pratique qui expose une étude comparative entre un achat en FOB et un achat en CFR suivi de quelques recommandations suggérées.



TRANSPORT MARITIME

INTRODUCTION :

De nos jours le transport maritime est le mode le plus important pour le transport de marchandise .La nécessité de déplacer des marchandises, donne une place prépondérante au secteur du transport maritime.

C'est pour cela que j'ai opté dans ce premier chapitre à l'étude des grandes axes du transport maritime, dans laquelle je me suis penchée en premier sur sa définition, son évolution, son organisation et aussi une approche sur l'économie, en dernier l'appréciation statistique du trafic maritime et de la croissance économique en ALGERIE .

1) Définition et évolution du transport maritime

Le **transport maritime** est le mode le plus important pour l'acheminement des marchandises (marine marchande). Le transport de personnes par voie maritime a perdu beaucoup d'importance du fait de l'essor de l'aviation commerciale ; Il subsiste de manière significative dans seulement deux créneaux importants, à savoir les traversées courtes et les croisières. On peut y ajouter pour être complet les voyages d'exploration scientifiques et les courses sportives, qui ne relèvent cependant pas à proprement parler du transport.

Le transport maritime est par nature international, sauf parfois dans ses fonctions de cabotage le long des côtes d'un pays.

Le transport maritime consiste à déplacer des marchandises ou des personnes par voie maritime, même si, occasionnellement le transporteur peut prendre en charge le pré-acheminement ou post-acheminement (positionnement d'un conteneur chez le chargeur et son acheminement au port, par exemple). Un tel déplacement sera couvert par un connaissement dans le cadre de la ligne régulière ou d'un contrat d'affrètement dans le cadre d'un service de tramping (lorsque les tonnages sont importants, par exemple).

Plus de 6 milliards de tonnes empruntent ainsi la mer (en 2005), assurant 90% du trafic mondial⁵.

Ce mode de transport couvre l'essentiel des matières premières (pétrole et produits pétroliers, charbon, minerai de fer, céréales, bauxite, alumine, phosphates, etc). À côté de ce transport en vrac, il couvre également le transport de produits préalablement conditionnés se présentant sous forme de cartons, caisses, palettes, fûts, ce que l'on a coutume d'appeler de la marchandise diverse ou « divers » (*General cargo*, en anglais).

Depuis le milieu des années soixante, un nouveau marché de transport par mer s'est développé : celui des conteneurs maritimes. D'un format standardisé : **20 ou 40 pieds**, ces « boîtes » ont connu un essor fulgurant, révolutionnant à la fois le mode de transport mais également toute la chaîne logistique depuis le fournisseur jusqu'au client final. Transport routier, ferroviaire ou même aérien se sont adaptés pour faire de ces boîtes une « unité de transport intermodal ». La marchandise, une fois empotée en conteneur, ne subit plus d'autre manutention jusqu'à son destinataire final. Ce

⁵ www.cnuccd.com

qui est manutentionné est ainsi le contenant et non le contenu. Il n'y a plus de rupture de charge.

Le conteneur, spécialement conçu pour être facilement manutentionné, stocké, transporté, va rapidement présenter un certain nombre d'avantages :

- moins d'avaries et casse ;
- moins de pertes et de vols (n'étant pas visible, la marchandise ne suscite plus autant la tentation !)
- une réduction des coûts par une amélioration de la productivité au chargement : les navires chargent et déchargent plus vite donc passent moins de temps aux ports (un navire au port est un centre de coûts, et à la mer, un centre de recettes).

Le transport maritime de conteneurs se fait, de plus en plus, au moyen de porte-conteneurs intégraux, spécialisés. Les cales sont aménagées en cellules, véritables alvéoles, et un système de rails permet d'y guider par glissement les conteneurs.

Une véritable course au gigantisme s'est déclenchée. Les plus gros porte-conteneurs réalisent des liaisons commerciales entre différents continents voire des liaisons autour du monde. La taille des plus gros porte-conteneurs a plus que doublé depuis les années **2000**. Au début des années 2000, leur capacité est d'environ **8 500 EVP** (équivalent vingt pieds) ; puis à partir de **2006**, des bateaux de **10 000 EVP** sont apparus.

Dénommés *post-Panamax* (c'est-à-dire qu'ils ne respectent pas la taille maximale pour le passage du canal de Panama), ils atteignent une longueur de **400 m**, une largeur de **60 m**, une vitesse maximale de 25 nœuds pour une puissance de 80 MW. Les plus gros porte-conteneurs au monde récemment construits sont le *Mærsk Mc-KinneyMøller* (capacité **18 270 EVP**) lancé en 2013, puis le *CSCL Globe* (longueur **400 m**, capacité de **19 100 EVP**) lancé en novembre 2014, et enfin le *OOCL Hong Kong* (une capacité de **21 413 EVP**), lancé en mai 2017.

Cependant, cette course au gigantisme risque de s'essouffler, ces navires devenant difficiles à rentabiliser et exclus de beaucoup de ports européens ou autres par suite de faiblesse de profondeur de ces derniers ou d'insuffisance d'aliments.

2) Généralités sur le transport maritime :

Le transport maritime consiste à déplacer des marchandises ou des personnes par voie maritime.

Il est à noter que dans certains cas, le transporteur maritime peut assurer le pré acheminement ou le post-acheminement de la marchandise.

A titre d'exemple (positionner un conteneur chez un client, puis assurer son acheminement après chargement au port de départ). Dans ce genre de cas l'opération est couverte par un connaissement dans le cadre d'une ligne régulière ou d'un contrat d'affrètement. Dans le cadre d'un service de tramping (tonnage élevé) .

Selon la **CNUCED**⁶ (conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), 50000 navires naviguaient dans le monde entier en 2012, faisant du transport maritime le moyen de transport dans le commerce mondial, le plus important, en termes de capacité. Plus de 8,7 milliards de tonnes empruntaient ainsi la mer (en 2011), assurant 90 % du trafic mondial.

En **2012**, le transport maritime mondial représentait un marché de 1 500 milliards d'euros. En **2015** et **2016** il représente 80 % du commerce mondial en volume malgré un ralentissement dû à la crise économique, ce marché devrait continuer de croître pour atteindre **2 000 milliards** d'euros en **2020**.

Ce mode de transport couvre l'essentiel des matières premières (pétrole et produits pétroliers, charbon, minerai de fer, céréales, bauxite, alumine, phosphates, etc.).

Hormis ce transport en vrac, il couvre également le transport de produits préalablement conditionnés par conteneurs, caisses, palettes, fûts, ce que l'on appelle habituellement la marchandise diverse ou « divers » (*general cargo*, en anglais).

⁶ CNUCED : (conférence des Nations unies sur le commerce et le développement)

3) L'organisation du transport maritime

Dans l'industrie du transport maritime international, le déplacement des marchandises concerne deux grands secteurs, celui des lignes régulières et celui du tramping.

Il existe d'une part les navires desservant une ligne régulière entre des ports désignés et qui demeurent en état d'offre permanente et dont les tarifs (prix du transport) sont publiés. Généralement, les navires de ligne transportent des produits manufacturés en lots fractionnés, expédiés par des chargeurs différents et pour des destinations variées. Pour chaque lot est établi un connaissement (bill of lading ou **B/L** ⁷en anglais) c'est là le document juridique de base , il s'agit alors d'un transport sous connaissement.

D'autre part, il existe des navires affrétés dans le but d'effectuer un voyage ou d'être exploités pour un certain temps. Ils correspondent au besoin d'un marchand de transporter sa cargaison et au désir d'un propriétaire d'exploiter un navire libre d'emploi. L'armateur ou le fréteur met une certaine capacité de transport à la disposition du marchand ou affréteur.

Ce dernier, pour le service rendu paie un prix négocié avec le fréteur, le fret : on parle alors d'affrètement de navire.

La convention d'affrètement est constatée par un contrat, LA CHARTE PARTIE, en abréviation C/P⁸ (du latin « CARTA : Lette – PARTITA : diviser en 2 »)

Ce type d'activité concerne surtout le tramping en anglais vagabondage et donc un navire vagabond et le transport en vrac.

Cette présentation sommaire ne doit pas faire oublier que les acteurs économiques concernés mènent simultanément des activités de transport sous connaissement et d'affrètement.

Quand un navire est affrété, un contrat de transport (connaissement) s'articule sur un contrat d'affrètement ou charte partie, les deux documents conservant leur autonomie juridique.

⁸C/P : Charte partie

4) Approche sur l'économie du transport maritime :

Aujourd'hui les nations se focalisent beaucoup plus dans le domaine de la logistique et de l'acheminement par les moyens de transports les plus économiques et les plus rentables qui permettent de générer plus de bénéfices.

L'évolution de l'économie internationale a fortement influencé le développement des modes de déplacement des marchandises. Avec son volume de trafic, le transport maritime constitue sans nul doute le mode de transport qui satisfait le maximum au besoin de déplacer une grande quantité de marchandises et de manière optimale.

Le transport maritime est considéré comme l'épine dorsale du commerce international et de l'économie mondiale, pour cause du volume énorme des échanges commerciaux effectués par voie maritime dont le total dépasse les **80% du volume** globale des échanges.

Ce trafic important des navires à travers le monde était à l'origine de l'apparition des auxiliaires de transport, qui exercent des activités en marge du contrat de transport par mer.

En effet ces auxiliaires ont servi à assurer le bon fonctionnement de la navigation et l'exploitation des richesses de la mer qui est un espace de rêve, frontière de la connaissance... Elle porte des perspectives de développement durable avec un potentiel essentielles pour la planète et pour les populations locales, abondance de la biodiversité, ressources vivantes, ressources du sous-sol, potentiel des énergies marines, transport maritime, activités nautiques et touristiques...

5) les intervenants dans la chaine du transport maritime :

Afin de mieux contrôler les mouvements internationaux, il est très important de connaître le rôle des différents intermédiaires du transport. Ces derniers ont des rôles extrêmement importants à jouer.....

Selon leurs spécialités, on peut leur confier le soin du transport des marchandises. Il est à noter que certains des services qu'ils offrent ne sont disponibles que par des intermédiaires et que leur rôle est primordial à la réussite de vos transactions.

Il existe plusieurs acteurs qui interviennent dans la chaine du transport maritime, à savoir :

a- Le chargeur :

Le chargeur est un demandeur de service, en l'occurrence le « Transport Maritime », il désigne le propriétaire (pas toujours !) de la cargaison d'un navire, ou d'une partie de cette cargaison, il peut être importateur ou chargeur, selon la nature du contrat commercial. (Un propriétaire d'une cargaison peut avoir recours aux services d'un chargeur afin de mettre celle-ci à bord du navire).

Son rôle consiste à :

- Préparer la marchandise (emballage approprié et conforme aux conditions de transport)
- Prospecter un navire, le cas échéant (car le propriétaire peut le faire lui-même.)
- Acheminer la marchandise jusqu'au port d'embarquement (selon l'incoterm utilisé), le cas échéant (car le propriétaire peut le faire lui-même).

b- Le transporteur :

Le transporteur est un offreur de capacité de transport. Il a pour obligation d'acheminer , ce dernier n'est pas forcément le propriétaire ou l'armateur du navire) , il peut s'agir d'un :

- **Armateur** : c'est la personne physique ou morale qui arme (équipe) le navire, disposant d'un capitaine, de l'équipage, des vivres et des combustibles, des appareils de levage ainsi que des certificats nécessaires.
- **Propriétaire**: c'est celui auquel appartient juridiquement le navire, il peut être aussi armateur et / ou transporteur.

Son rôle consiste à :

Prendre en charge la marchandise et la transporter d'un point A à un point B, en temps et en bonne état pour maintenir à flot son entreprise.

c)-Le courtier maritime :

Il met en rapport l'offre et la demande de services. il rédige le contrat et tient la mercuriale des prix.

Il existe principalement deux types de courtiers maritimes :

- Le courtier interprète : chargé de traduire les documents des navires étrangers et leur mise en douane, la légalisation des documents.
- Le courtier de vente et d'affrètement des navires, connu comme étant l'intermédiaire entre le fréteur et l'affréteur et intervient dans les opérations de ventes et d'achats de navire et des affrètements.

d)-L'agent consignataire :

Il joue un rôle important dans le port vis-à-vis de l'armateur, aussi important que celui du transitaire pour la marchandise, il agit comme mandataire, salarié de celui qui requiert ses services.

La définition qu'a donné le **CMA** ⁹ (Code Maritime Algérien) dans son article 609, est la suivante :

« Est considéré comme consignataire du navire, toute personne physique ou morale en vertu d'un mandat de l'armateur ou du capitaine, s'engage moyennant une rémunération à effectuer pour les besoins et le compte du navire et de l'expédition, des opérations que le capitaine n'accomplit pas lui-même ainsi que d'autres opérations habituelles attachées au séjour d'un navire dans un port »

Son rôle consiste à :

- s'occuper de tous les besoins d'un navire avant son arrivé et lors de son séjour au port.
- Remplir les formalités administratives (l'escale du navire, le manifeste en douane.
- Aviser les réceptionnaires de l'arrivée de leur marchandise (avis d'arrivée).
- Il recrute du fret aux compagnies de navigation (occasionnellement).

- Il établit les comptes d'escapes des navires et autres documents liés au séjour du navire dans le port tels le « statement of facts » et la « Notice of readiness ».

En Algérie, bien qu'ouvertes au secteur privé, ces fonctions sont exercées par des entreprises publiques telles que : **NASHCO**¹⁰ , **GEMA**¹¹ .

e)-Le transitaire :

Son champ d'activité est principalement le suivi des marchandises et leur introduction auprès des douanes.

Il est rémunéré soit par un forfait sur toute la logistique de l'opération soit par une facturation pour chaque opération.

Le transitaire est l'interlocuteur du transporteur et de l'exportateur ou de l'importateur. Il a, selon la mission qui lui est confiée, la position du mandataire ou de commissionnaire de transport.

¹⁰ NASHCO : National Shipping company

¹¹ GEMA : Société General Maritime

Le mandataire reçoit d'un mandant un ordre précis qu'il est tenu d'exécuter. Il ne répond que de ses fautes propres et n'est pas responsable des fautes commises pendant le transport.

Le commissionnaire de transport exerce une responsabilité beaucoup plus importante que le mandataire. Il s'oppose au mandataire car il a une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il est responsable du transport vis-à-vis de son client alors que le mandataire n'est responsable que de ses seules fautes.

Son rôle consiste à :

- Renseigner sur les formalités douanières ;
- Connaitre la position tarifaire ;
- Maitriser la valeur de la marchandise ;
- Maitriser les taux et les taxes applicables ;
- Etre présent lors de la visite douanière ;
- Conseiller sur l'organisation du transport ;
- Réceptionner la marchandise,

f)-Les banques et les compagnies d'assurance sont aussi des intervenants qui ont le rôle de promouvoir le commerce maritime de marchandise.

Les services de banques consiste à :

- La domiciliation bancaire ;
- Identifier la transaction, son suivie physique et financier ;

Quant aux compagnies d'assurances, elles assurent et indemnisent leur client ou l'assuré sur les risques liés au navire et à la cargaison.

6) Introduction sur le transport maritime en Algérie

L'Algérie réalise son commerce extérieur à plus de **95%**¹² par voie maritime, avec une nouvelle structure de produits échangés. Cette dépendance au transport maritime, montre le rôle de la façade maritime dans le développement économique du pays.

La dépendance de l'économie algérienne aux échanges extérieurs, suggère la disposition d'un armement capable de sécuriser le pays en approvisionnement en produits de première nécessité et de contrebalancer le monopole des taux de frets pratiqués par les pavillons étrangers.

Le port de commerce et le transport maritime constituent les piliers sur lesquels reposent toutes les activités économiques de l'Algérie.

Constraint de gérer une période difficile marquée par une érosion continue des réserves de changes, le gouvernement tente de réduire au maximum les transferts en devises dans tous les secteurs d'activité ¹³. Des instructions ont été données pour que les services de transport maritime liés aux opérations d'importation de produits alimentaires soient effectués essentiellement par les navires battant pavillon national. L'objectif est de réduire le paiement en devises déboursées du budget de l'État, des armateurs étrangers qui, jusque-là, assuraient majoritairement ces prestations.

Une convention-cadre a été signée entre l'Office national algérien interprofessionnel du lait (**Onil**) ¹⁴ et le Groupe algérien de transport maritime (**Gatma**) ¹⁵ à titre d'exemple

Cette initiative vise à augmenter la part de la participation des navires algériens dans les importations de matières premières laitières.

Il est assigné à cet accord d'éviter autant que faire se peut le recours au moyen de transport étranger et d'utiliser beaucoup plus les capacités de la flotte de navires gérée par le prestataire local, en l'occurrence Gatma. Une commission **ad hoc**¹⁶. Groupe algérien de transport maritime est constituée à cet effet, au sein de l'Onil dont font partie des représentants du département des transports dans le but de se concerter et d'échanger en temps opportun toutes les informations nécessaires ayant trait au programme d'achat et d'enlèvement des marchandises importées, notamment la poudre de lait et autres matières.

¹² www.algerieninfos-saoudi.com

¹³ www.algerieninfos-saoudi.com

¹⁴ ONIL : l'Office national algérien interprofessionnel du lait

¹⁵ GATMA : Groupe algérien de transport maritime

¹⁶ ad hoc : une locution latine qui signifie « pour cela »

7) Appréciation statistique du trafic maritime et de la croissance économique en Algérie :

La croissance économique est considérée comme l'un des phénomènes les plus intéressants de la macroéconomie, en effet tous les pays aspirent à un bien-être qui n'est pas envisageable sans croissance.

C'est un processus fondamental des économies contemporaines qui peut être présenté comme la solution à la majorité des maux et des problèmes.

Dans les pays en développement la croissance permet d'augmenter le bien-être des populations en réduisant en même temps la pauvreté. Elle permet aussi de diminuer le chômage dans les pays développés.

Pour Jacques Muller (économiste), la croissance économique est « une notion purement quantitative qui reflète l'augmentation de la production à long terme dans une économie, comme nous pouvons la mesurer »¹⁷

Francois Perroux (économiste) définit la croissance économique comme étant « l'accroissement durable de la dimension d'une unité économique, simple ou complexe, réalisé dans des changements de structures et éventuellement de système, accompagné de progrès économiques variables »

¹⁷ ECONOMIE DE DROIT, CELINE COLONNE, AVRIL 2006

1.7)- L'IMPORTANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE :

L'amélioration des principaux éléments économiques, la production, le revenu, l'activité des pouvoirs publics, les échanges extérieurs, se fait par une condition principale qui est la croissance du **PIB**¹⁸ (PRODUIT INTERIEUR BRUT), un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par des agents économiques résidant dans l'intérieur du territoire.

En effet, il existe des bienfaits qui accompagnent souvent cette croissance économique pour le développement d'une économie, cités comme suit :

- a)- l'importance de la croissance économique
- b)- l'activité des pouvoirs publics
- c)- la consommation
- d)- la répartition du produit et du revenu
- e)- les échanges avec le reste du monde
- f)- l'appareil de production

¹⁸ PIB : (PRODUIT INTERIEUR BRUT)

La globalisation et l'internationalisation de la compétition oblige les nations à se recentrer sur la création de la richesse renforçant son intérêt pour les aspects logistiques, entre autres.

Les ports algériens sont considérés comme des ports qui ne répondent pas aux exigences de la pratique maritime mondiale malgré leur importance, étant donné qu'ils y transitent **95%**¹⁹ des échanges de marchandises du pays. Ils ont connu depuis l'Indépendance, une gestion étatiste et ont continuellement souffert du manque d'investissement et de l'abus de la part des sociétés nationales qui sont les principaux réceptionnaires (ou chargeurs).

L'investissement public dans ce secteur n'a concerné que les ports pétroliers importants pour l'économie nationale vue la rente que génèrent les hydrocarbures.

¹⁹ www.liberte-algerie.com/actualite/la-flotte-locale-assurera-le-transport-maritime 28/08/2019

2.7) - Les partenaires économiques :

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX (Fournisseurs) :

En ce qui concerne la répartition des importations par partenaire commercial, les cinq premiers fournisseurs de l'ALGERIE représentent **48,96%** des importations globales et ce, pour le mois de Janvier de l'année **2020**.

La CHINE érigée en principal fournisseur durant le premier mois de cette année a contribué à hauteur de **18,14 %** des importations de l'ALGERIE, suivie par l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne avec des parts respectives de **9,21 %**, de **8,92 %**, de **6,47 %** et de **6,22 %** .

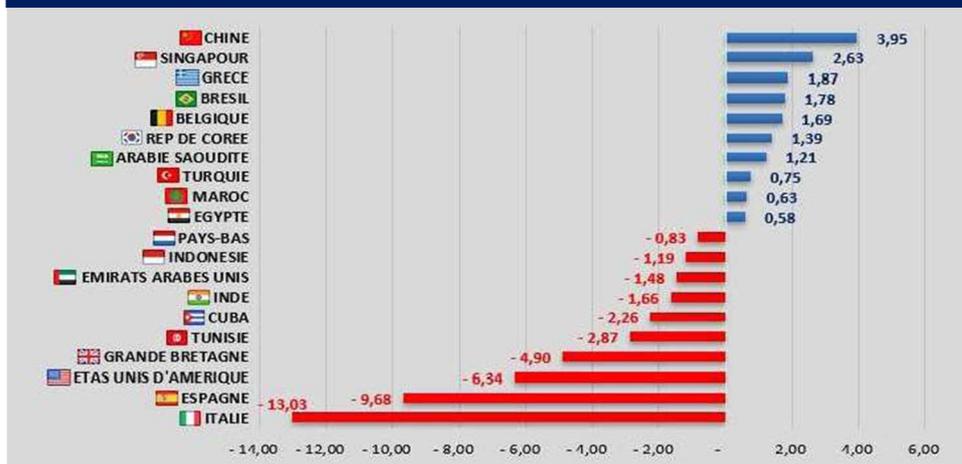
Principaux pays fournisseurs de l'Algérie.

Unité : millions USD

Principaux Fournisseurs	Valeur	Structure (%)	Taux cumulé (%)	Evolution (%)
 CHINE	562,01	18,14	18,14	-25,19
 ITALIE	285,21	9,21	27,35	-15,24
 FRANCE	276,35	8,92	36,27	-23,14
 ESPAGNE	200,41	6,47	42,75	-26,78
 ALLEMAGNE	192,53	6,22	48,96	-34,80
 ETAS UNIS D'AMERIQUE	178,21	5,75	54,71	93,48
 TURQUIE	154,71	4,99	59,71	-25,07
 ARGENTINE	118,82	3,84	63,55	-40,91
 BRESIL	104,10	3,36	66,91	-11,55
 EGYPTE	62,68	2,02	68,93	25,84
 FEDERATION DE RUSSIE	53,97	1,74	70,67	-42,34
 INDE	51,29	1,66	72,33	-32,81
 UKRAINE	48,39	1,56	73,89	-12,46
 PAYS-BAS	44,62	1,44	75,33	2,49
 ARABIE SAOUDITE	44,16	1,43	76,76	-23,77
Sous Total	2 377,46	76,76		
Reste du monde (113 pays)	719,95	23,24	100%	
Total	3 097,40	100%		

Statistique du commerce extérieur de l'Algérie Janvier 2020

Figure N° 6. Principales contributions à l'évolution des importations (Janvier 2020*).



Les USA

enregistrent le point de croissance le plus élevé à l'évolution des importations avec un taux de

2.19 %

CONCLUSION :

Le transport maritime est un marché lié au développement du commerce international, il constitue un service offert par plusieurs modes utilisé pour le trafic international de marchandise, avec la bonne organisation de la logistique, le trafic s'améliore de jour en jour.

En outre, il a réussi à se faire une place très importante dans le commerce international, ceci témoignait par presque la quasi-totalité des flux échangé dans le monde livré par cette voie, cependant il consiste un élément indispensable pour toute relation international malgré ses risques, il est le point de satisfaction, d'exigence et d'efficacité qui rassemble les objectifs entre les importateurs et les exportateurs.

Malgré, la lenteur du transport maritime, il reste le moins couteux et le mieux adapté pour le transport des produits lourds et volumineux.

Les ***Incoterms***

INTRODUCTION :

La logistique internationale est un vaste domaine composé de nombreux métiers dont la mission est de faire parvenir, dans les meilleurs délais et conditions, des marchandises vendues par une entreprise située dans un pays, à un client situé dans un autre état. On ne peut pas simplement limiter la logistique internationale au transport de la marchandise.

Il faut inclure sous cette appellation de nombreuses étapes qui incluent : l'emballage de la marchandise, le choix et le chargement des moyens de transport, (le transport routier, maritime, aérien, ou ferroviaire) en fonction des destinations et de la nature du contrat de vente, le stockage sous douane, les opérations de dédouanement tant au départ qu'à l'arrivée, la livraison à l'acheteur étranger ainsi que les assurances sur marchandises transportées et les systèmes de paiement.

Toutes ces opérations seront organisées dans le respect des lois et arrêtés traitant du commerce international de chaque pays ainsi que dans l'observation des obligations définies dans toutes les conventions traitant des transports internationaux.

La complexité de ce qu'on appelle la chaîne logistique internationale demande l'intervention de métiers spécialisés dans les différentes étapes : commissionnaire, transitaire, transporteur, banque, assurance, douanier...

Il est hors de question de réaliser une opération de commerce extérieur sans avoir mis l'accent sur l'acheminement de la marchandise. En effet, la partie qui paie les frais et qui supporte le risque doit être déterminée. C'est pour

cette raison que la chambre de commerce internationale a publié pour la première fois en 1936 une série de règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux ; ces règles parues sous le titre « incoterms».

Ce sont des termes commerciaux normalisés qui déterminent les obligations et les responsabilités de chaque intervenant dans une transaction commerciale internationale. Le but des incoterms est de fournir une série de règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux afin d'éviter toute confusion, mauvaise interprétation ou mal entendu d'un pays à un autre.

"Le contrat de vente international est une convention par laquelle deux ou plusieurs parties s'engagent à respecter certaines conditions nécessaires à la réalisation d'une transaction commerciale ou d'un projet lié à un marché".

Dans ce chapitre , mon travail est basé en premier sur la définition des incoterms comportant ceux pour le transport multimodal ainsi que pour le maritime et le fluvial , aussi j'ai parlé de la convention de vienne , le pilier du commerce international , j'ai traité aussi les repartitions des obligations réciproque entre acheteur et vendeur , sans oublier les changement effectués avec l'arrivée des nouveaux incoterms 2021 et à la fin j'ai exposé le poids de la force de la fameuse note émise par l'ABEF concernant l'incoterm FOB .

1) Définition des Incoterms :

Outils créés en **1936** par l'**ICC** (International chamber of commerce) et régulièrement révisés . la **version 2020** a été applicable le **1^{er} janvier 2020**.

Les règles Incoterms abréviation de « **Termes Commerciaux Internationaux** » ou en anglais « International Commercial Terms » élaborés par la Chambre de Commerce Internationale, ont été créés en tant que normes industrielles visant à faciliter le commerce international et à encadrer les conditions commerciales qu'un acheteur et un vendeur conviennent d'appliquer lors d'un contrat de vente.

Actuellement dans leur neuvième version, les incoterms ont été appliqués pour la première fois en 1936. Au fur et à mesure du développement et de l'évolution du commerce mondial, ils ont également connu des modifications en 1957, 1967, 1976, 1980, 1990, 2000, 2010 et en fin en 2020, afin de répondre à cette évolution.

Ces règles font aujourd'hui partie intégrante du commerce international et du commerce intérieur. Elles sont au cœur de nombreux contrats de vente dans le monde entier. Il est important de rappeler que la désignation «**INCOTERMS**» n'est pas un nom générique pour les termes en lien avec le commerce international mais bien une marque déposée utilisée pour désigner les règles élaborées par la Chambre de Commerce International (**CCI**).

Au fil des années, les règles INCOTERMS ont accompagné les importateurs, exportateurs, avocats, transporteurs, assureurs et autres acteurs du commerce international. Ces règles sont publiées par la CCI.

Les fonctions essentielles des Incoterms utilisés dans le cadre du commerce international :

- Décrire les obligations de l'acheteur et du vendeur lors d'une transaction commerciale.
- Préciser le transfert de risques entre le vendeur et l'acheteur en vertu de chacune de ces règles.
- Décrire la répartition des coûts entre l'acheteur et le vendeur.

Il existe **11 règles INCOTERMS** actuellement en vigueur. Celles-ci sont divisées en deux catégories :

- **Règles pour tous les modes de transport :**

EXW ou EX-WORKS (à l'usine)

FCA ou FREE CARRIER (Franco transporteur)

CPT ou CARRIAGE PAID TO (Port payé jusqu'à)

CIP ou CARRIAGE AND INSURANCE PAID TO (Port payé, assurance comprise, jusqu'à)

DAT ou DELIVERED AT TERMINAL (Rendu au terminal)

DAP ou DELIVERED AT PLACE (Rendu au lieu de destination convenu)

DDP ou DELIVERED DUTY PAID (Rendu droits acquittés)

• **Règles pour le transport maritime et fluvial :**

FAS ou FREE ALONGSIDE SHIP (Franco le long du navire)

FOB ou FREE ON BOARD (Franco à bord)

CFR ou COST AND FREIGHT (Coût et fret)

CIF ou COST, INSURANCE AND FREIGHT (Coût, assurance et fret)

2) La convention de vienne :

La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM)¹⁹

Date d'adoption : 11 avril 1980

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1988

La Convention de Vienne est une convention des Nations Unies ²⁰ ratifiée le **11 avril 1980 par la France et rejetée par le Royaume-Uni**. Elle concerne spécifiquement la vente internationale de marchandises et elle est d'application supplétive.

Elle prévoit un ensemble de règles autonomes qui peuvent être appliquées indépendamment de toute législation nationale. Elle pose les conditions générales de formation du contrat ainsi que les obligations des parties, mais surtout les sanctions pour inexécution inspirées de la conception anglo-saxonne de la liberté contractuelle : en cas de manquement essentiel une partie peut rompre unilatéralement le contrat.

Le contrat de vente est le pilier du commerce international dans tous les pays, quels que soient leur tradition juridique et leurs niveaux de développement économique. La CVIM est par conséquent considérée comme un des traités fondamentaux du droit commercial international dont l'adoption universelle est souhaitable.

La Convention de Vienne du **11 avril 1980** est intervenue pour uniformiser des législations appartenant à des traditions très différentes. Pour la première fois des pays de l'Est et de l'Ouest, des pays développés et en voie de développement, des pays de droit écrit et de « **common law** » (loi commune) et certaines grandes puissances économiques telles que **la Chine, les États-Unis et la France**

¹⁹ CVIM : contrats de vente internationale de marchandises

²⁰ <https://blogs.parisnanterre.fr/content/la-convention-de-vienne-sur-les-contrats-de-vente-internationale-de-marchandises->

(ratifiée en 1980 et entrée en vigueur en 1988), se sont entendues pour adopter un texte conventionnel uniformisant le droit en matière de vente internationale - toutefois le Royaume-Uni a choisi de ne pas ratifier la Convention.

La Convention porte une loi uniforme. Elle propose un ensemble de dispositions matérielles indépendantes de toute législation nationale et elle est d'application supplétive, elle ne s'applique qu'à défaut de dispositions contraires. C'est pourquoi elle offre aux parties un compromis acceptable de choix de lois, évitant les difficultés et les coûts de longues négociations sur ce point. De plus la Convention met le commerçant à l'abri du risque qu'une loi étrangère inconnue de lui, s'applique à son contrat de vente internationale.

Afin d'éviter toute incertitude et toute confusion relativement à l'application éventuelle de la convention, une partie doit déterminer, dès le début de la négociation du contrat, si les dispositions de la Convention seraient contraires ou non à ses intérêts. Si les parties s'entendent pour écarter l'application de la Convention, une clause d'exclusion doit être prévue au Contrat qui exprime clairement l'intention des parties d'exclure ou de limiter l'application de la Convention. La clause d'exclusion doit également désigner la loi intérieure de l'État qui doit s'appliquer au contrat, nonobstant les dispositions de la Convention.

En résumé, les parties peuvent contracter librement entre elles sans s'appuyer sur la convention. Le contrat est alors valable et ses clauses priment sur les dispositions de la convention.

Seulement en cas de litige sur des points qui ne seraient pas couverts par le contrat, les parties pourraient se référer aux clauses pertinentes de la convention.

a) -Formation du contrat

Une proposition de conclure un contrat, adressée à une ou plusieurs personnes ou entités déterminées, constitue une offre si elle est suffisamment précise et si elle indique la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation. Une déclaration ou autre comportement du destinataire indiquant qu'il acquiesce à une offre constitue une acceptation.

b) -Obligations du vendeur

Le vendeur s'oblige, dans les conditions prévues au contrat et par la Convention, à livrer les marchandises, à en transférer la propriété et, s'il y a lieu, à remettre les documents s'y rapportant.

Si le vendeur n'est pas tenu de livrer les marchandises en un lieu particulier et lorsque le contrat de vente implique un transport des marchandises, le vendeur doit remettre les marchandises au premier transporteur. Il doit donner à l'acheteur un avis de l'expédition en désignant spécifiquement les marchandises.

Si le vendeur est tenu de prendre des dispositions pour le transport des marchandises, il doit conclure les contrats nécessaires pour que le transport soit effectué jusqu'au lieu prévu, par les moyens de transport appropriés aux circonstances et selon les conditions usuelles d'un tel transport. Si le vendeur n'est pas tenu de souscrire lui-même une assurance de transport, il doit fournir à l'acheteur, à la demande de celui-ci, tous renseignements dont il dispose qui sont nécessaires à la conclusion de cette assurance.

Le vendeur doit livrer les marchandises à la date fixée par le contrat ou dans un délai raisonnable à partir de la conclusion du contrat.

Le vendeur doit livrer des marchandises dont la quantité, la qualité et le type répondent à ceux qui sont prévus au contrat, et dont l'emballage ou le conditionnement correspond à celui qui est prévu au contrat. La marchandise doit posséder les qualités de celle que le vendeur a présentées à l'acheteur comme échantillon ou modèle. Elle doit être emballée ou conditionnée selon le mode habituel pour les marchandises du même type ou d'une manière propre à les conserver et à les protéger.

Le vendeur est responsable de tout défaut de conformité qui existe au moment du transfert des risques à l'acheteur, même si ce défaut n'apparaît qu'ultérieurement.

L'acheteur est déchu du droit de se prévaloir d'un défaut de conformité s'il ne le dénonce pas au vendeur, en précisant la nature de ce défaut, dans un délai raisonnable à partir du moment où il l'a constaté ou aurait dû le constater (dans tous les cas au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle les marchandises lui ont été effectivement livrées).

Le vendeur doit livrer les marchandises libres de tout droit ou prétention d'un tiers, à moins que l'acheteur n'accepte de prendre les marchandises dans ces conditions. En cas de défaut de conformité des marchandises au contrat, que le prix ait été ou non déjà payé, l'acheteur peut réduire le prix proportionnellement à la différence entre la valeur que les marchandises effectivement livrées avaient au moment de la livraison et la valeur que les marchandises conformes auraient eu à ce moment (l'acheteur peut se prévaloir d'une expertise, comme les deux parties contractantes peuvent

désigner un expert pour l'étude de la situation et estimer ainsi la valeur de la marchandise après constat de la non-conformité).

Si le vendeur livre les marchandises avant la date fixée, l'acheteur a la faculté d'en prendre livraison ou de refuser d'en prendre livraison. Si le vendeur livre une quantité supérieure à celle prévue au contrat, l'acheteur peut accepter ou refuser de prendre livraison de la quantité excédentaire. Si l'acheteur accepte d'en prendre livraison en tout ou partie, il doit la payer au tarif du contrat.

c) - Obligations de l'acheteur

L'acheteur s'oblige à payer le prix convenu contractuellement et à prendre livraison des marchandises. Si l'acheteur n'est pas tenu de payer le prix à un autre moment déterminé, il doit le payer lorsque le vendeur met à sa disposition soit les marchandises soit les documents représentatifs des marchandises. Le vendeur peut faire du paiement une condition de la remise des marchandises ou des documents. L'acheteur n'est pas tenu de payer le prix avant d'avoir eu la possibilité d'examiner les marchandises, à moins que les modalités de livraison ou de paiement dont sont convenues les parties ne lui en laissent pas la possibilité.

d) -Transfert des risques

La perte ou la détérioration des marchandises survenue après le transfert des risques à l'acheteur ne libère pas celui-ci de son obligation de payer le prix, à moins que ces événements ne soient dus à un fait du vendeur.

Lorsque le contrat de vente implique un transport des marchandises et que le vendeur n'est pas tenu de les remettre en un lieu déterminé, les risques sont transférés à l'acheteur à partir de la remise des marchandises au premier transporteur pour transmission à l'acheteur conformément au contrat de vente.

e) -Exonération :

Une partie n'est pas responsable de l'inexécution d'une quelconque de ses obligations si elle prouve que cette inexécution est due à un empêchement indépendant de sa volonté et que l'on ne pouvait raisonnablement attendre d'elle qu'elle le prenne en considération au moment de la conclusion du contrat, qu'elle le prévienne ou le surmonte ou qu'elle en prévienne ou en surmonte les conséquences.

Pour être considéré comme « force majeure », le fait doit être imprévisible, irrésistible et extérieur à la partie concernée. C'est-à-dire, être tel qu'une action prudente et diligente de sa part n'aurait pas permis de la prévenir.

Force majeure : **Imprévisible, Insurmontable, Incontournable et Irrésistible (les 4 - I).**

3) Les Incoterms 2020 :

Des notes explicatives pour les utilisateurs avec des recommandations d'utilisation ²¹, des schémas précisant le lieu de livraison (point de transfert des risques) et la répartition des coûts (points de transfert des frais) Parties intégrantes des règles, ces notes pourront désormais éclairer les juges et les arbitres.

L'ordre des obligations réciproques a été réorganisé afin de mettre en avant les points essentiels (livraison et transfert des risques).

Un seul article reprend désormais la répartition de tous les coûts pour le vendeur et pour l'acheteur.

L'ajout d'exigences relatives à la sécurité dans les obligations « Transport » et la répartition des coûts.

²¹ Brochure officielle ICC N° : 723 EF

1.3) La répartition des incoterms :

Les Incoterms se présentent en 2 groupes :

Incoterms Multimodaux :

Lorsque le contrat couvre un ou plusieurs modes de transport (air/mer/terre/fer). Ils couvrent également le transport en conteneurs maritimes, lorsque la marchandise est remise au parc à conteneurs. Le lieu associé à l'Incoterm multimodal peut être divers et varié (entrepôt, port, aéroport, frontière...). Lieux "*from place to place*" à définir.

- **EXW** – *Ex-Works* – À l'usine
- **FCA** – *Free-Carrier* – Franco-transporteur
- **CPT** – *Carriage Paid To* – Port payé jusqu'à
- **CIP** – *Carriage Insurance Paid to* – Port payé, assurance comprise jusqu'à
- **DAP** – *Delivered At Place* – Rendu au lieu de destination
- **DPU** – *Delivered at Place Unloaded* – Rendu au lieu de destination déchargé
- **DDP** – *Delivered Duty Paid* – Rendu droits acquittés

Incoterms Maritimes (ou fluviaux) :

Lorsque les points d'enlèvement et de livraison sont des ports, ou pour des marchandises remises à la compagnie maritime le long du navire ou à bord navire au port d'embarquement. Généralement, du vrac et du transport en conventionnel (marchandises non conteneurisées et chargées avec l'aide des palans, de pipelines...). Le lieu associé à l'Incoterm maritime ne peut être qu'un port. Lieux "*from port to port*" à définir.

- **FAS** – *Free Alongside Ship* – Franco le long du navire
- **FOB** – *Free On Board* – Franco à bord

- **CFR** – *Cost and FReight* – Coût et Fret
- **CIF** – *Cost, Insurance and Freight* – Coût, assurance et fret

FOB : (Free on board) Franco à bord port d'expédition désigné .

CF : (Cost and freight) Coût et fret port de destination désigné .

CIF : (Cost , Insurance and freight) coût , assurance et fret port de destination

2.3) Répartition des obligations réciproques entre vendeur et acheteur :

Les règles de la CCI définissent précisément la répartition des obligations que le vendeur et de l'acheteur ont réciproquement à supporter en direct.

Obligation pour le VENDEUR	Obligation pour l'ACHTEUR
Fourniture de la marchandise	Paiement du prix
Licences , autorisations, formalités	Licences , autorisations, formalités
Prise en charge de transport et de l'assurance j'jusqu'à	Prise en charge de transport et de l'assurance à partir de
Livraison	Prise de livraison
Transfert de risque (le vendeur est responsable j'jusqu'à....)	Transfert de risque (l'acheteur est responsable à partir de)
Répartition des frais (le vendeur doit payer ...)	Répartition des frais (l'acheteur doit payer ...)
Notification à l'acheteur	Notification au vendeur
Preuve de livraison	Preuve de prise de livraison
Vérification , conditionnement et marquage	Inspection des marchandises
Assistance pour obtention de document	Paiement des frais encourus pour l'obtention des documents

a) **-Les incoterms DEFINISSENT :**

Les obligations respectives du VENDEUR et de l'ACHTEUR :

- **Le lieu de livraison et de transfert de risques** liés à l'acheminement des marchandises à destination (perte, vol, dommage).
- **Le lieu de transfert des coûts** (emballages, manutention, dédouanement, assurance, transport, etc.,)
- **Les documents** (facture, document de transport, certificat d'assurance, etc....) dus par le à l'acheteur (ou données informatiques équivalentes).

b) **- Les Incoterms NE définissent PAS :**

- **Le transfert de propriétés des marchandises** défini dans les **CGV** ²² (Condition Générale de vente) et / ou dans le contrat.

Le droit applicable au contrat, le tribunal compétent en cas de litiges, les conséquences d'une rupture de contrat.

La version 2020 comporte 11 termes commerciaux, chacun désigné par trois acronymes suivis **d'un lieu précis désigné par les parties.**

Exemple :

FOB Alger.

²² CGV CONDITION GENERALE DE VENTE

3) Les changements effectués avec l'arrivée des nouveaux Incoterms 2020 :

A chaque nouvelle décennie, la Chambre de Commerce Internationale fait évoluer les Incoterms afin de les adapter aux nouvelles tendances du commerce international.

Une volonté majeure de cette nouvelle édition est de faciliter la lecture et la compréhension des règles du commerce international afin de limiter le plus possible les malentendus et litiges qui pourraient découler d'une mauvaise interprétation des Incoterms.

Enfin, pour la première fois, la Chine et l'Australie intègrent le comité de rédaction en charge de la révision des Incoterms.

DPU, nouvel incoterm

DAT ne sera plus utilisé, car il y a beaucoup de malentendus, le terme Terminal pouvant être mal interprété. Apparaît ainsi le DPU pour Delivered at Place Unloaded. Ce nouvel Incoterm charge le vendeur de remettre la marchandise déchargée au lieu de destination convenu (qu'il soit un terminal, un entrepôt ou autre...).

Evolution du FCA

Dans les règles des Incoterms 2020, l'incoterm FCA s'enrichit d'une option « connaissance à bord » (ou OBL pour On-board Bill of Lading). Avec

cette option, l'acheteur, responsable du transport, charge le transporteur de remettre une preuve de chargement à bord au vendeur. Cet ajout doit permettre de répondre plus aisément aux demandes des banques (dans le cas d'un crédit-documentaire par exemple).

Renforcement de l'assurance transport pour le CIP

La couverture d'assurance devient tous risques (clauses A) pour l'incoterm CIP, mais reste la même pour le CIF.

- A part ces modifications générale, il existe des modifications plus substantielles dans les règles **INCOTERMS 2010** . Avant de décrire ces modifications, il faut mentionner le cas d'une nouveauté particulière dans les pratiques du commerce international qui est intervenue depuis **2010** mais que **ICC** a choisi de ne pas intégrer comme modification dans les règles **INCOTERMS 2020** , à savoir la vérification des masses brutes (**VGM**) ²³ (**Verified gross mass**)

Les modifications effectuées par l'ICC par rapport aux règles **INCOTERMS 2020**, elles sont indiquées ci-après :

a)- Connaissance avec mention de mise à bord dans la règle INCOTERMS FCA.

b)- Mention des coûts là où ils sont listés.

c)- niveaux de couverture assurance différenciés entre CIF et CIP.

5) Le poids de la force de la note émise par l'ABEF concernant le FOB :

Avec toutes les lois et décrets régissant le commerce extérieur, alourdissant cette activité et occasionnant des surcoûts inutiles aux produits importés, une nouvelle mesure entrera en vigueur le **31 décembre 2019**. Cette mesure est à ajouter au chapelet de lois de la **LFC**²⁴ (Lois de Finance Complémentaire) **2020** adoptées par l'**APN**²⁵ (*Assemblée Populaire Nationale*)

Dans un courrier, daté du **30 septembre** dernier et adressé aux banques, l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ²⁶(**ABEF**) informe de nouvelles dispositions mises en place pour la gestion du commerce extérieur, **c'est-à-dire les importations**.

Le courrier, portant références **479/DGC/2019**, concernait les importations en **CKD/SKD** ²⁷ (*Complete Knock Down /Semi Knock Down*) de téléphones mobiles ainsi que les produits électroménagers dans un premier temps, puis devrait être élargi à toutes les importations au plus tard le **31 Décembre 2019**.

l'ABEF (association des banques algériennes) annonce les **nouvelles barrières aux importations** prises par le Ministre algérien des finances.

²⁴ **LFC** (Lois de Finance Complémentaire)

²⁵**APN** : (*Assemblée Populaire Nationale*)

²⁶**ABEF** : l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers

²⁷ **CKD/SKD** (*Complete Knock Down /Semi Knock Down*)

La règle **incoterm “FOB (Free on Board)”** et le recours au différé de paiement de 9 mois sont obligatoires sur les produits de la téléphonie et de l'électroménager importés en pièces détachées ou en kit en vue d'assemblage en Algérie.

La note indique que « les importateurs doivent recourir, **en priorité**, aux capacités nationales de transport maritime », d'où l'Incoterm FOB imposé aux exportations vers l'Algérie. Il obligera le destinataire algérien à organiser le transport principal et à payer le fret maritime en dinar ²⁸.

Objectifs :

- Promouvoir l'utilisation de la flotte maritime nationale.
- réduire le recours aux moyens de transport étrangers en vue de réduire les dépenses en devises pour aider à l'importation de produits de première nécessité, notamment infantiles.

Les compagnies maritimes européennes (dont la **CMA-CGM** , **MSC** , **MEARSK**) sont d'ores et déjà impactées par ces nouvelles mesures.

Ces nouvelles barrières risquent de s'étendre à l'ensemble des exportations à destination de l'Algérie. Elles sont susceptibles de jeter un froid sur les échanges avec ce pays, déjà mis à mal par l'obligation de bloquer **120 %** des achats sur un compte en banque et autres exigences documentaires déjà en vigueur.

²⁸ <https://international-pratique.com/>



Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers

Le Délégué Général
N° 479 - DG - 2019

30 SEP 2019

**Messieurs les Présidents et Directeurs
Généraux des Banques et Etablissements
Financiers.**

**Objet : Mesures relatives aux importations de produits de téléphonie et
électroménager en CKD/SKD.**

Réf : Courrier n° 189/CC/MF/2019 du 29/09/2019.

Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,

J'ai l'honneur de vous de vous informer que nous avons été rendus destinataire d'un courrier émanant de Monsieur le Chef de Cabinet du Ministère des Finances portant n° 189/CC/MF/2019 du 29/09/2019 nous informant des mesures prises par les pouvoirs publics relatives aux importations de téléphones mobiles et de produits électroménagers en CKD/SKD.

A ce titre, il a été décidé la substitution au paiement cash des importations, actuellement en usage, le recours au différé de paiement de neuf (09) mois, sans que celui-ci n'excède une (01) année, s'agissant des opérations d'importations des produits électroménagers (les produits blancs et les produits gris) et de téléphonie.

A cet effet, il est précisé que ces importations doivent être effectuées en FOB. Les opérateurs doivent recourir, en priorité, aux capacités nationales de transport maritime (Pavillon National), chaque fois qu'un tel choix est possible.

Aussi il est signalé que cette mesure relative au règlement FOB de nos importations est à élargir, dans une seconde phase, à l'ensemble de nos importations au plus tard le 31 décembre 2019.

A cet égard, il vous est demandé d'instruire les services concernés de votre institution, à l'effet de veiller strictement quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux, l'expression de mes sincères salutations

**P/Le Délégué Général
B.IBROUCHENE**

En complément à notre actu du **2 décembre 2019**, la nouvelle note de l'**ABEF** (association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers en Algérie) annonce les **nouvelles barrières aux importations** prises par le Ministre algérien des finances, du **25 décembre 2019** vient clarifier cette nouvelle mesure prise par l'Algérie.

1. Recours, en priorité, et chaque fois que cela est possible, **au pavillon et à l'armement national (Société de droit algérien)** pour le transport maritime de marchandises.

2. Utilisation de l'Incoterm **FOB** de l'**ICC** : chaque fois qu'un tel choix est possible. Toutefois, dans le cas où la facture présentée à la domiciliation est en **CFR/CPT/CIF/CIP** (Incoterms **ICC**), elle doit alors être détaillée et décomposée en 3 parties :
 - o La marchandise,
 - o Le fret,
 - o L'assurance



**Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers**

Le Délégué Général
N° 013---/DG/2019

25 DEC. 2019

**Messieurs les Présidents et Directeurs
Généraux des Banques et Etablissements
Financiers.**

**Objet : A/S des conditions d'application des mesures relatives aux importations
en FOB.**

Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux,

Comme suite à notre envoi n° 479/DG/2019 du 30/09/2019 et en réponse aux interrogations formulées par la place bancaire, sur l'application des nouvelles mesures relatives aux importations de marchandises suivant la formule FOB, nous avons l'honneur de vous communiquer les clarifications ci-après :

1- Recours, en priorité, à l'armement national

Les opérateurs algériens doivent privilégier le recours au pavillon national (Société de droit Algérien) et donner la priorité à l'armement national, pour le transport maritime de marchandise, chaque fois que cela est possible. Ils sont appelés, à cet effet, à se rapprocher, en premier lieu, des armateurs nationaux, pour vérifier l'existence de liaisons et dessertes maritimes avec les pays d'expéditions, avant l'exécution de toute opération d'importation.

2- Utilisation de l'incoterm FOB

Les opérateurs sont invités à adopter, en priorité, cet incoterm chaque fois qu'un tel choix est possible.

Dans le cas, où la facture présentée à la domiciliation est en C.F, elle doit alors, être détaillée et décomposée en trois parties :

- la marchandise,
- le fret,
- l'assurance.

Veuillez agréer, Messieurs les Présidents et Directeurs Généraux, l'expression de mes sincères salutations.



**LE DELEGUE GENERAL P/I
B.IBROUCHENE**

Ces nouvelles mesures ont pour objet, d'une part, de substituer au paiement cash des importations actuellement en usage, un paiement différé de neuf mois et, d'autre part, le recours obligatoire à l'incoterm FOB ainsi qu'aux capacités nationales de transport maritime, en priorité chaque fois que possible.

Pour rappel, ces mesures concernaient, dans une première phase, les importations des produits de téléphonie mobile et d'électroménager (produits blancs et produits gris) en *Complete Knock Down (CKD)* / *Semi Knock Down (SKD)*, puis, dans une seconde phase, s'étendaient, au plus tard le 31 décembre 2019, à toutes les importations.

Ces nouvelles mesures ont suscité de nombreuses interrogations au sein de la place bancaire et des professionnels actifs dans le secteur du commerce extérieur. Les importateurs et fournisseurs étrangers ont, en ce qui les concerne, contesté ces mesures et souligné l'impact qu'elles pouvaient avoir sur l'industrie algérienne qui risquait un arrêt total de la production nationale.

Tenant compte du fait que sous l'incoterm **CFR** l'assurance demeurait à la charge de l'importateur algérien, l'**ABEF** a, additivement à la note du 25 décembre, énoncé dans une nouvelle note en date du 26 décembre 2019 que, le recours à l'incoterm **CFR** ne nécessitait pas la référence à l'assurance dans la facture du fournisseur, celle-ci devant être prise en charge en Dinars algériens par l'importateur algérien.

Par la publication de ces deux nouvelles notes, l'**ABEF** apporte quelques précisions sur les modalités de recours prioritaire aux armateurs algériens et

change son orientation concernant l'utilisation obligatoire de l'Incoterm **FOB** en y adjoignant l'Incoterm **CFR**, sous réserve d'en détailler le coût.

CONCLUSION :

Le commerce international regroupe l'ensemble des échanges de biens et services entre agents résidents sur des territoires économiques différents. Son origine tient au fait qu'aucun pays ne dispose de toutes les ressources (matières premières), ni de tous les facteurs de production (terre, capital, travail, technologie) sur son propre territoire. Il permet à un pays de consommer plus que ce qu'il produit avec ses propres ressources, et d'élargir ses débouchés afin d'écouler sa production.

Ajoutons que la solution retenue dépendra avant tout des besoins réels des deux principaux intervenants que sont l'expéditeur et le destinataire, des disponibilités en la matière et enfin des coûts de l'opération .

Les incoterms ont été élaborés dans le but de fournir une série de règles internationale pour l'interprétation des termes commerciaux les plus couramment utilisés en commerce extérieure. Ces termes définissent les obligations du vendeur et de l'acheteur lors d'une transaction commerciale, le plus souvent internationale. Ils concernent essentiellement les obligations des parties à un contrat de vente, en ce qui concerne la livraison de la marchandise vendue, la répartition des frais et des risques liés à cette marchandise, ainsi que la charge des formalités d'export et d'import.

Rappelons-nous que la préparation des biens à transporter est tout autant fonction de la nature du produit que du moyen choisi pour son acheminement.

Ainsi donc, l'incoterm à retenir dépend de la politique commerciale et d'approvisionnement de l'acheteur.

Le mode de transport et les obligations de chaque partie jouent également un rôle.



CAS

PRATIQUE

Etude de cas :

Etude comparative entre achat FOB et achat CFR

*En raison de la crise sanitaire (**Pandémie COVID 19**) que le monde entier a rencontré et qui persiste toujours , c'est avec un grand effort et pertinence que j'ai pu obtenir les informations qui suivent de notre client **ONAAPH** ,de la **BANQUE D'ALGERIE**, de la **BANQUE EXTERIEUER D'ALGERIE** et de la **DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE** , que je remercie infiniment pour leur soutien et coopération .*

*Dans cette étude, je vais vous exposer la différence entre un achat en **FOB** et un achat en **CFR**, cette étude concerne les expéditions de notre client **ONAAPH (OFFICE NATIONAL D'APPAREILLAGE ET ACCESSOIRES POUR PERSONNES HANDICAPEES** , sis à **ALGER Centre , 9 Boulevard Victor Hugo , ALGERIER***

Ces deux expéditions sont à l'import à partir du port de **Marseille** en **France** à destination du port d'**ALGER** en **CRF** et en **FOB** pour des conteneurs de **40' HC** ²⁹ .

A)- Première expédition en fret prepaid (CFR):

- le fournisseur a choisi la compagnie maritime qui l'intéresse, cela donne au vendeur plus de pouvoir de gonfler le prix.
- il paye le fret et les frais d'embarquement à l'export suivant le type de contrat conclu et signé avec son client.
- Le client réceptionne sa marchandise en payant les frais de débarquement.
- En cas de retard de réception des documents, des frais de surestaries seront engendrés (si le fournisseur n'envoie pas les documents à temps, la faute lui incombe).
- En cas de litige entre vendeur et acheteur, par exemple le retard de transfert d'argent, le vendeur donnera des instructions à la compagnie maritime, afin de ne pas procéder à l'échange du connaissement original et de ne pas livrer la marchandise à son client.

Ci-joint les documents suivants :

- la facture commerciale du fournisseur N° : **906620419**
- Le B/L Original N° : **XIA0419178** (BILL OF LADING) de la compagnie maritime CMA CGM reçu via DHL ;
- L'avis d'arrivée relatif à cette marchandise avec les frais d'embarquement, d'un montant de **253 976,54 DZD pour les 5 TCs ;**

- La facture IMPORT, le montant est mentionné par apport à l'avis d'arrivée **(253 976,54 DZD) pour les 5 TCs N° : DZIM1175257**

SHIPPER MB. (XIAMEN) CO., LTD. NO 289 WENGJIAO ROAD, XINYANG INDUSTRIAL DISTRICT 361028 HAICANG, XIAMEN, CHINA TEL. 0086 511 83174088 CTC:JENNY 91350200769286394F		ORIGINAL BILL OF LADING		VOYAGE NUMBER OME42E1MA BILL OF LADING NUMBER XIA0419178
CONSIGNEE ONAAPH 9 BLD VICTOR HUGO16000 ALGER, ALGERIE TELEFON:0021321718001 FAX:0021321719062/8003 NIF:099916000972348		EXPORT REFERENCES		
NOTIFY PARTY, Carrier not to be responsible for failure to notify ONAAPH 9 BLD VICTOR HUGO16000 ALGER, ALGERIE TELEFON:0021321718001 FAX:0021321719062/8003 NIF:099916000972348				
		CARRIER: CMA CGM Société Anonyme au Capital de 234 988 330 Euros Head Office: 4, quai d'Arenç - 13002 Marseille - France Tel (33) 4 88 91 90 00 - Fax (33) 4 88 91 90 95 562 024 422 R.C.S. Marseille		

PRE CARRIAGE BY*	PLACE OF RECEIPT*	FREIGHT TO BE PAID AT	NUMBER OF ORIGINAL BILLS OF LADING
		MARSEILLE HEAD OFFICE	THREE (3)
VESSEL	PORT OF LOADING	PORT OF DISCHARGE	FINAL PLACE OF DELIVERY*
CMA CGM COLUMBA	XIAMEN	ALGER

MARKS AND NOS CONTAINER AND SEALS	NO AND KIND OF PACKAGES	DESCRIPTION OF PACKAGES AND GOODS AS STATED BY SHIPPER SHIPPER'S LOAD STOW AND COUNT	GROSS WEIGHT CARGO	TARE	MEASUREMENT
			KGS	KGS	CBM
CAIU8152742 SEAL P0791416 N/M	1 x 40HC	572 CARTONS WHEELCHAIR PARTS REF NO; 4502573840/MO-126 MARKING; 406094342	9242.310	3870	66.720
TCNU5002980 SEAL P0791417 N/M	1 x 40HC	572 CARTONS WHEELCHAIR PARTS REF NO; 4502573834/MO-125 MARKING; 406094341	9242.310	3810	66.720
APHU6707337 SEAL P0791418 N/M	1 x 40HC	572 CARTONS WHEELCHAIR PARTS REF NO; 4502573831/MO-124 MARKING; 406094340	9242.310	3870	66.720
TCNU3239139 SEAL P0791414 N/M	1 x 40HC	572 CARTONS WHEELCHAIR PARTS REF NO; 4502573816/MO-122 MARKING; 406094338	9242.310	3700	66.720
CMAU7672969	1 x 40HC	572 CARTONS	9242.310	3700	66.720

Continued on Next Sheet Sheet 1 of 3

ABOVE PARTICULARS DECLARED BY SHIPPER, CARRIER NOT RESPONSIBLE.

ADDITIONAL CLAUSES

Cargo at port is at merchant risk, expenses and responsibility

FCL York/Antwerp rules, 2004.

THC at destination payable by Merchant as per line/port tariff

216. Mis-declaration of cargo weight endangers crew, port workers and vessels' safety. Your cargo may be weighed at any place and time of carriage and any mis-declaration will expose you to claims for all losses, expenses or damages whatsoever resulting thereof and be subject to freight surcharge.

225. The shipper acknowledges that the Carrier may carry the goods identified in this bill of lading on the deck of any vessel and in taking remittance of this bill of lading the Merchant (including the shipper, the consignee and the holder of the bill of lading, as the case may be) confirms his express acceptance of all the terms and conditions of this bill of lading and expressly confirms his unconditional and irrevocable consent to the possible carriage of the goods on the deck of any vessel.

241. Carrier is not responsible for any omission in regards to article 69 of applicable Algerian budget bill 2009 (published on Algerian bulletin n° 44) and the responsibility remains with the merchant/shipper. Any fines, penalties levied against the carrier for non compliance with the above article and/or additional costs, including but not limited to storage, demurrage are for the account of the merchant.

249. As per National Algerian Customs Regulations, a full style name and address has to be indicated in

153. All expenses, including but not limited to overtime/drayage to stacking area if any, from ship's hold up to reloading of empties in ship's hold/deck are for Receiver's account.

159. Container with Port of Discharge Algiers can be delivered in Algiers Port or in ODCY Alterco at Algiers. Containers delivered from ODCY Alterco are transferred from Algiers Port by truck or air transferred from Bejaia Port by train. Way of transfer remains at discretion of CMA CGM carrier and under his responsibility.

180. Carrier draws Merchant's attention to the fact that as per Algerian national customs regulation n° 79-07 and 98-10, cargo shall be auctioned by customs without any notice if Merchant fails to take delivery within 2 months and 21 days from the date of discharge.

184. For the purpose of the present carriage, clause 14(2) shall exclude the application of the

241. Carrier is not responsible for any omission in regards to article 69 of applicable Algerian budget bill 2009 (published on Algerian bulletin n° 44) and the responsibility remains with the merchant/shipper. Any fines, penalties levied against the carrier for non compliance with the above article and/or additional costs, including but not limited to storage, demurrage are for the account of the merchant.

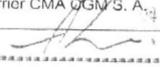
249. As per National Algerian Customs Regulations, a full style name and address has to be indicated in

RECEIVED by the carrier from the shipper in apparent good order and condition (unless otherwise noted herein) the total number or quantity of Containers or other packages or units indicated above stated by the shipper to comprise the cargo specified above for transportation subject to all the terms hereof (including the terms on page one) from the place of receipt or the port of loading, whichever is applicable, to the port of discharge or the place of delivery, whichever is applicable. Delivery of the Goods will only be made on payment of all Freight and charges. On presentation of this document (duly endorsed) to the Carrier, by or on behalf of the holder, the rights and liabilities arising in accordance with the terms hereof shall (without prejudice to any rule of common law or statutes rendering them binding upon the shipper, holder and carrier) become binding in all respects between the Carrier and Holder as though the contract contained herein or evidenced hereby had been made between them.

All claims and actions arising between the Carrier and the Merchant in relation with the contract of Carriage evidenced by this Bill of Lading shall exclusively be brought before the Tribunal de Commerce de Marseille and no other Court shall have jurisdiction with regards to any such claim or action. Notwithstanding the above, the Carrier is also entitled in bringing the claim or action before the Court of the place where the defendant has his registered office.

witness whereof three (3) original Bills of Lading, unless otherwise stated above, have been issued, one of which being accomplished, the others to be void.

(OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE CONTRACT ON PAGE ONE)

PLACE AND DATE OF ISSUE	XIAMEN	05 OCT 2019	SIGNED FOR THE CARRIER BY CMA CGM XIAMEN as agents for the carrier CMA CGM S. A.
SIGNED FOR THE SHIPPER APPLICABLE ONLY WHEN THIS DOCUMENT IS USED AS A COMBINED TRANSPORT BILL OF LADING			 Signature



ORIGINAL BILL OF LADING

VOYAGE NUMBER
0ME42E1MA
BILL OF LADING NUMBER
XIA0419178

PRE CARRIAGE BY*	PLACE OF RECEIPT*	FREIGHT TO BE PAID AT	NUMBER OF ORIGINAL BILLS OF LADING
		MARSEILLE HEAD OFFICE	THREE (3)
VESSEL	PORT OF LOADING	PORT OF DISCHARGE	FINAL PLACE OF DELIVERY*
CMA CGM COLUMBA	XIAMEN	ALGER

MARKS AND NOS CONTAINER AND SEALS	NO AND KIND OF PACKAGES	DESCRIPTION OF PACKAGES AND GOODS AS STATED BY SHIPPER SHIPPER'S LOAD STOW AND COUNT SAID TO CONTAIN	GROSS WEIGHT CARGO	TARE	MEASUREMENT
			KGS	KGS	CBM

SEAL P0791415
N/M

WHEELCHAIR PARTS
REF NO; 4502573826/MO-123
MARKING; 406094339
CY-CY (FCL/FCL)
FREIGHT PREPAID

5 X 40HC
2860 CARTONS
SAY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY CARTONS

Shipped on Board CMA CGM COLUMBA 05-OCT-2019 CMA CGM XIAMEN As agents for the Carrier

Weight in Kgs Total: 5 CONTAINER(S) Continued From Previous Sheet Sheet 2 of 3 46211.550 18950 333.600
ABOVE PARTICULARS DECLARED BY SHIPPER, CARRIER NOT RESPONSIBLE.

ADDITIONAL CLAUSES

251. Demurrage payable by merchant from date of discharge for dry containers. First 15 days are free. From the 16th to the 40th day USD 24 per day per 20 ft and USD 48 per day per 40 ft. From the 41st day to the 60th day USD 44 per day per 20 ft and USD 88 per day per 40 ft. From the 61st day USD 60 per day per 20ft and USD 120 per day per 40ft. Payment must be done by the merchant within 90 days from date of discharge of containers.

252. Free out conditions in all Algerian port.

274. The Merchant is responsible for returning any empty container, with interior clean, free of any dangerous goods placards, labels or markings, at the designated place, and within 60 days following to date of release, failing which the container shall be construed as lost. The Merchant shall be liable to indemnify the Carrier for any loss or expense whatsoever arising out of the foregoing, including but not limited to liquidated damages equivalent to the sound market value - or the depreciated value due by the carrier to a container lessor. The Carrier is entitled to collect a deposit from the Merchant at the time of release of the container which shall be remitted as security for payment of any sums due to the Carrier, in particular for payment of all detention and demurrage and/or container indemnity as referred above.

320. Demurrage payable by Merchant from date of discharge for special containers. First 15 days are free. From the 16th to the 40th day USD 33 per day per 20 ft and USD 66 per day per 40 ft. From the 41st day to the 60th day USD 44 per day per 20 ft and USD 88 per day per 40 ft. From the 61st day USD 60 per day per 20ft and USD 120 per day per 40ft.

332. New regulation for import of finished products in Algeria: any finished products imported in Algeria and arriving without import license shall not be allowed for discharge/delivery and may ultimately be seized by customs. Merchant shall ensure that proper import licenses are obtained by importers prior releasing the container(s) for export and shall be jointly responsible for all losses, costs and expenses whatsoever - such as but not limited to, duties, taxes, fines, storage, demurrage and additional freight - resulting from the non-compliance with this regulation.

343. In the event that this Bill of Lading is a Paperless Bill of Lading, it shall be governed by the Terms and Conditions available on the CMA CGM website (<http://www.cma-cgm.com/products-services/shipping-guide/etl-clauses>) which the Merchant has read and accepted. The delivery of the cargo carried under a Paperless Bill of Lading shall be subject to the Conditions of the Paperless Bill of Lading.

PLACE AND DATE OF ISSUE XIAMEN 05 OCT 2019
 SIGNED FOR THE SHIPPER BY CMA CGM XIAMEN
 APPLICABLE ONLY WHEN THIS DOCUMENT IS USED AS A COMBINED TRANSPORT BILL OF LADING
 SIGNED ON BEHALF OF THE CARRIER CMA CGM S.A. As Carrier BY CMA CGM XIAMEN as agents for the carrier CMA CGM S.A. A.
 Signature

CMACGM ALGERIE
 QUARTIER DES AFFAIRES BEB AZZOUAR ALGER
 Capital: 207 000 000 DA NIF:099916000895666/ NIS: 099716019873601 RC:99B0008956 AI:16219010004
 Banque: AGB:032000012101801208-40 & FRANSABANK:035016012202000001-90
 Tel: 023 924267A78/4545 Fax: 023 924255

CMA CGM

BL: XIA0419178 - XIA0419178 - FR001

Client : 0004273084 - REF: DZIM1175257

AVIS D'ARRIVEE

Réceptionnaire: **ONAAPH**
 9 BLD VICTOR HUGO16000 ALGER ALGERIE

Voyage OWM3VN1MA Navire CMA CGM HERODOTE Prov MALTE D.Accost 22/11/2019
 Lieu Chargement CNXMN POD DZALG Zone: ALGER//33/1
 Gros 3285 Bureau Douane ALGPORT

Article	BL	Détails	Type	Marchandise	Unite	Poids	Tare
243-00	XIA0419178	CMAU7672969	40HC	5X40' STC WHEELCHAIR PARTS	572	9 242,310	3 900,000
243-00	XIA0419178	TCNU5002980	40HC		572	9 242,310	3 900,000
243-00	XIA0419178	CAIU8152742	40HC		572	9 242,310	3 900,000
243-00	XIA0419178	APHU6707337	40HC		572	9 242,310	3 900,000
243-00	XIA0419178	TCNU3239139	40HC		572	9 242,310	3 900,000

Les rubriques de facturation

Code	libelle	mont
DZA01	FRAIS MANUTENTION PORTUAIRE	172 000,00
DZA02	FRAIS INTERVENTION AGENCE	25 850,00
DZA03	DOCUMENTATION FEE	2 300,00
DZA05	FRAIS LOGISTIQUE	11 500,00
DZA06	PEAGE	935,33
DZA07	TIMBRE BL	1 000,00
VAT00	T V A	40 391,21
Montant=		253 976,54

DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE D A ET CINQUANTE QUATRE CTS



Important:

mise en application de la circulaire des douanes N°752/DGD/SP/0082/18 ,date effet:20/05/2018

- 1- Veuillez vous présenter muni du connaissance original (éventuellement endossé par votre banque)
- 2- d'un cheque conteneurs 300 000 DA/20' 600 000 DA/40'
- 3- L'ayant droit sur les marchandises déclare avoir pris connaissance que le (les) conteneurs dont il a pris livraison doivent être restitués à CMA CGM Algérie au plus tard 85 jours après la date d'accostage du navire qui l'(les) a transportés.
En cas de dépassement, l'ayant droit sur les marchandises assumera seul la responsabilité des conséquences d'un tel dépassement et sera tenu de prendre à sa charge les conséquences liées au dépassement de ce délai. CMA CGM Algérie se réserve toutes les voies de recours appropriées afin de préserver les intérêts de notre armateur
- 4- Cet avis d'arrivée ne tient pas lieu de facture. La facture sera établie au moment de l'échange.
- 5- Les conteneurs CMACGM doivent être restitués au parc SOGEREC.
- 6- Les surestaries appliquées des navires accostés avant le 15 Mars 2019 :
20'ST franchise 15jours du 16-40j: 22\$ de 41-60j: 44\$ de 61-90: 60\$ 40'ST : franchise 15jours du 16-40j: 44\$ de 41-60j:88\$ de 61-90j: 120\$
20'REF : franchise 5jours du 6-11j: 55\$ de 12-30:100\$ de 31-90: 120\$ 40'REF: franchise 05jours du 6-11:110\$ de12-30:200\$ de 31-90j: 240\$
- 6a- Les surestaries appliquées des navires accostés à partir du 15 Mars 2019 :
20'ST franchise 15jours du 16-40j: 24\$ de 41-60j: 46\$ de 61-90: 62\$ 40'ST : franchise 15jours du 16-40j: 46\$ de 41-60j:92\$ de 61-90j: 124\$
20'REF : franchise 5jours du 6-11j: 55\$ de 12-30:100\$ de 31-90: 120\$ 40'REF: franchise 05jours du 6-11:110\$ de12-30:200\$ de 31-90j: 240\$
- 7- Frais de gestion:
Tout connaissance dont les conteneurs ne sont pas restitués dans un délai de 90 jours est soumis à la facturation de frais de gestion dont le montant est de 40 000 DZD + TVA par connaissance.
- 8-CMACGM Algérie n'est pas tenue par l'obligation d'aviser sa clientèle de l'arrivée de ses marchandises.

CMACGM ALGERIE

QUARTIER DES AFFAIRES BEB AZZOUAR ALGER

Capital: 207 000 000 DA NIF:099916000895666/ NIS: 099716019873601 RC:99B0008956 AI:16219010004

Banque: AGB:032000012101801208-40 & FRANSABANK:035016012202000001-90

Tel: 023 924267A78/4545 Fax: 023 924255



BL: XIA0419178 - XIA0419178 - FR001

FACTURE N°: DZIM1175257

Cliant : 0004273084

Date 25/11/2019

Cliant: **ONAAPH**

9 BLD VICTOR HUGO16000 ALGER ALGERIE

RC : AI. NIF 099916000972348/00000 NIS:

Transitaire 0003549404 RAIL LOGISITIC EPE SPA

Voyage OWM3VN1MA Navire CMA CGM HERODOT Provenance MALTE

D. Accost: 22/11/2019

Zone.: ALGER/33/1 Gros: 3285

art	BL	Détails	type	Marchandise	poids	unite	Tare
243	XIA0419178	CMAU7672969	40HC	5X40' STC WHEELCHAIR PARTS	9 242,310	572	3 900,000
243	XIA0419178	TCNU5002980	40HC		9 242,310	572	3 900,000
243	XIA0419178	CAIU8152742	40HC		9 242,310	572	3 900,000
243	XIA0419178	APHU6707337	40HC		9 242,310	572	3 900,000
243	XIA0419178	TCNU3239139	40HC		9 242,310	572	3 900,000

Les rubriques de facturation

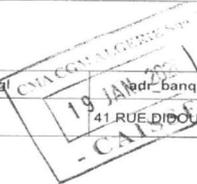
codrub	libelle	Montant
DZA01	FRAIS MANUTENTION PORTUAIRE	172 000,00
DZA02	FRAIS INTERVENTION AGENCE	25 850,00
DZA03	DOCUMENTATION FEE	2 300,00
DZA05	FRAIS LOGISTIQUE	11 500,00
DZA06	PEAGE	935,33
DZA07	TIMBRE BL	1 000,00
VAT00	T V A	40 391,21
Montant=		253 976,54

DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE D A ET CINQUANTE QUATRE CTS

1USD 119,8314 1EUR= 132,6653

Reglements

N°	Regle	Le	Ref_regl	adr_banque	Emetteur	Montant
1	CHQ-	19/01/2020	CPA 3200136	41 RUE DIDOUICHE	RAIL LOGISITIC EPE SPA	253 976.54



CMACGM ALGERIE

19/01/2020 09:46

1 / 1

Facture Originale

ottobock.

Numéro: 906620419
Votre Ref: Suite BC N°002/2018
Date: 24/09/2019
N° client: 6810656

**Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes
 Handicapées**
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
Conditions de livraison: CFR Alger
Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

CREDIT POPULAIRE ALGERIEN
 AGENCE CENTRALE ALGER
 DOMICILIATION ALGER
 201100007 EUR
 08/01/2020
 Mr ZADJI Hamza
 Chargé de Service

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 2 860 colis
 Poids total : 46 211,550 kgs

Fauteuils roulants manuels en pièces détachées selon Marché à commande N° 01/DG/DCAA/2014

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
5		406094338				
10		Fauteuils Start M0 en kit				
15		Fauteuils manuels Start MO Largeur 38	25	PCE	178,50 €	4 462,50 €
20		Fauteuil manuel Start MO Largeur 43	350	PCE	178,50 €	62 475,00 €
25		Fauteuils manuels Start MO Largeur 45,5	75	PCE	178,50 €	13 387,50 €
30		Fauteuils manuels Start MO Largeur 50,5	50	PCE	178,50 €	8 925,00 €
35						
40		406094339				
45		Fauteuils Start M0 en kit				
50		Fauteuils manuels Start MO Largeur 38	25	PCE	178,50 €	4 462,50 €
55		Fauteuil manuel Start MO Largeur 43	350	PCE	178,50 €	62 475,00 €
60		Fauteuils manuels Start MO Largeur 45,5	75	PCE	178,50 €	13 387,50 €
65		Fauteuils manuels Start MO Largeur 50,5	50	PCE	178,50 €	8 925,00 €
70						
75		406094340				
80		Fauteuils Start M0 en kit				
85		Fauteuils manuels Start MO Largeur 38	25	PCE	178,50 €	4 462,50 €
90		Fauteuil manuel Start MO Largeur 43	350	PCE	178,50 €	62 475,00 €
95		Fauteuils manuels Start MO Largeur 45,5	75	PCE	178,50 €	13 387,50 €
100		Fauteuils manuels Start MO Largeur 50,5	50	PCE	178,50 €	8 925,00 €
105						
110		406094341				
115		Fauteuils Start M0 en kit				
120		Fauteuils manuels Start MO Largeur 38	25	PCE	178,50 €	4 462,50 €
125		Fauteuil manuel Start MO Largeur 43	350	PCE	178,50 €	62 475,00 €
130		Fauteuils manuels Start MO Largeur 45,5	75	PCE	178,50 €	13 387,50 €
135		Fauteuils manuels Start MO Largeur 50,5	50	PCE	178,50 €	8 925,00 €
140						
145		406094342				
150		Fauteuils Start M0 en kit				
155		Fauteuils manuels Start MO Largeur 38	25	PCE	178,50 €	4 462,50 €
160		Fauteuil manuel Start MO Largeur 43	350	PCE	178,50 €	62 475,00 €
165		Fauteuils manuels Start MO Largeur 45,5	75	PCE	178,50 €	13 387,50 €
170		Fauteuils manuels Start MO Largeur 50,5	50	PCE	178,50 €	8 925,00 €
175						
180		Frais de transport	5	UP	2 750,00 €	13 750,00 €
Montant total						460 000,00 €
TVA collectée						0,00 €
Montant final						460 000,00 €
Montant en toutes lettres						Quatre cent soixante mille euros

OTTO BOCK FRANCE SARL
 1, rue de la Réunion
 91978 COURTABOEUF
 Tél: 01 49 14 88 10
 SIRET 304 951 940 0028
 N° TVA FR 41 304 951 940 0028
 Code APE 4646 Z

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91978 Courtaboeuf Cedex
 Tél 01 69 188830
 Fax 01 69 07 1902

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 951 940
 SIRET 304 951 940 000 28
 Code APE 4646 Z

Société Générale Villejuif
 La Banque Postale

B)-Deuxième expédition en FRET COLLECT à destination (FOB) :

- C'est au client de choisir la compagnie maritime, En contrôlant les agents impliqués, l'acheteur est en mesure de faire pression pour faire baisser le prix commercial.
- Le **FOB** permet également à l'acheteur d'obtenir de meilleurs prix d'assurance, puisque vous serez à la recherche d'un accord couvrant une plus grande partie du transport logistique.
- de négocier le taux de fret à payer.
- le client est au courant des frais de débarquement engendrés à la réception de sa marchandise.
- Le client peut aussi exiger l'établissement des OB/Ls afin de minimiser le temps et de ne pas prendre de risque d'être face à un retard de réception de marchandise qui peut engendrer les frais de surestaries.

Ci-joint les documents suivants :

- la facture commerciale du fournisseur N° : **906642743/44**
- Le B/L Original N° : **468301** (BILL OF LADING) de la compagnie maritime CNAN MED reçu via DHL ;

- L'avis d'arrivée relatif à cette marchandise decortiqué comme suit :
 - Montant du FRET : **178 801,55 DZD / TC**
 - Montant TOTAL incluant aussi les frais de débarquement , d'un montant de **241 176,03 DZD / TC**
- La facture IMPORTN : **ALG/SDC/20/02265**, le montant est mentionné par rapport à l'avis d'arrivée **241 176,03 DZD / TC**

16/08/2020

Ident. Fiscale 009921607912418

N° STATISTIQUE 16010797712

Tel : 00 - 213- 21 43.94.46/47

AVIS D'ARRIVEE

REFERENCE D'ESCALE	301081	NAVIRE	MARIO A	Gros :	1768
CONNAISSEMENT	468301	ARRIVEE	15/08/2020	Dt. Validation :	15/08/2020
DATE DE CHARGEMENT	13/08/2020	PROVENANCE	MARSEILLE FRANCE	Quai :	23/1
LIEU DE LIVRAISON : ALGER					

DESTINATAIRE : ONAAPH OFFICE NATIONAL D'APPAREILLAGE ET ACCESSOIR
9 BOULEVARD VICTOR HUGO ALGER ALGERIE

Monsieur et cher client,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes destinataire de la marchandise suivante :

Article	Designation	Nb Colis	Nb Tcs	Qte	Poids	Tare
34	TC STC CLS MATIERES PREMIERES ET COMPOSANTS MEMBRES INFERIEURS ET SUPERIEURS POUR L'ORTHOPROTHESE CAIU7901682	179	1	1	3 169.00	4400

Montant du Fret 178 801.55 DA Debours : 62 374.48 DA

Montant de l'Avis 241 176.03 DA Quittance : 2 411.76 DA

Devisé: EUR:151.784

Montant espece: 243 587.79 DA

Montant Cheque: 241 176.03 DA

Montant en toutes lettres : *Deux Cent Quarante Un Mille Cent Soixante-Seize DINARS Trois CENTIMES*

La restitution TCS Vides se fera au PARC RAIL LOGISTIC EX RAIL TRANSIT / Z.I.de ROUIBA Alger.
*NB CAUTION/ - CNAN MED (120.000 DA/20' dry, 240.000.DA/40' dry & HC180.000.DA/20' OT, 360.000. DA/40' OT, 200.000 DA/
FLAT R 20' & 400.000 DA /FLAT R 40" ,100.000 DA/20' MAFI & 200.000 DA/ 40' MAFI).

Dans le cas ou la marchandise presente des anomalies, le client ne peut proceder a la manipulation et l enlevement de sa marchandise
sans la presence de l'agent de constat ou de l'expert designe par le transporteur.
Dans le cas ou le client omet de faire des reserves a ce moment et procede a l enlevement de sa marchandise, sa responsabilite est
librement engagee pour tout dommage constate apres l'enlevement.
Cela equivaut a une renonciation tacite de sa part a tout recours ulterieur
outefois si les pertes ou dommages ne sont pas apparents, les reserves doivent etre faites dans les 03 jours ouvrables (cachet de la
lettre ou fax faisant foi) de livraison de la marchandise et ce conformement aux dispositions de l'article 790 du Code Maritime >>

Fiscale 009921607912418
D B 00 11420 / A I 16 071001019
N°00200010100060377242

STATISTIQUE 16010797712
00 - 213- 21 43.94.46/47
00 - 213 -21-43- 94.44- BEA GUEVARA
00 B 00 11420

FACTURE

Le : 19/08/2020

Facture N° ALG/SDC/20/02265

Date Facturation : 18/08/2020

Pour Compte : CNAN-MED

Transitaire :

Client : ONAAPH OFFICE NATIONAL D'APPAREILLAGE ET ACCES
9 BOULEVARD VICTOR HUGO ALGER ALGERIE

Objet : Fret et Accessoires

Navire : MARIO A

Escale : 301081

Arrivé le : 15/08/2020

Ref. B/L : 468301

Gros : 1768

Quai : 23/1

Prov.: MARSEILLE

Date Charg. 13/08/2020

Code Interne ALG/BL/20/212545

FRANCE

Qte	Poids	Tare	Nb Colis	Nb Tcs	Designation de la Marchandise
1	3 169,00	4 400	179	1	34 TC STC CLS MATIERES PREMIERES ET COMPOSANTS MEMBRES INFERIEURS ET SUPERIEURS POUR

NOTE DE FRAIS

F.I.A. 8 833,44

AVIS 1 500,00

PEAGE 161,92

C. FOURCHE 9 500,00

TIMBRE BL 500,00

THC 32 000,00

T.V.A 9 879,12

FRET DA : 178 801,55

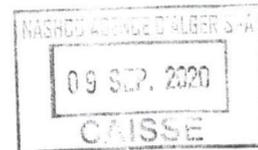
TOTAL FACTURE 241 176,03

COTATION DEVISI EUR 151,7840

QUITTANCE ESPECES 2 411,76

EN TOUTES LETTRES

Deux Cent Quarante Un Mille Cent Soixante-Seize DINARS Trois CENTIMES



REGLEMENTS :

ESPECES

0

CHEQUES

8165666 CCP

Facture Originale

ottobock.

Numéro: 906642421
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 36 colis
 Poids total : 685 kgs

Matières premières pour l'orthoprosèthèse

Marché à Commandes N° 03/ONAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Mr BOUZERAR Samir
 Directeur Adjoint

CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE
 AGENCE CENTRALE D'IMPORTATION
 16020120831000091 EA
 Date.....06/09/2020.....

Unité	Référence	Designation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
5		Matières premières pour l'orthoprosèthèse Bdc N° 01/2020					
10	616T59=10	THERMOLYN SUPER SOFT	5	PCE	41,44 €	207,20 €	Allemagne
15	616T69=8	THERMOLYN COULEUR CHAIR 6MM	9	PCE	35,71 €	321,39 €	Allemagne
20	616T53=12	THERMOLYN SOUPLE	24	PCE	53,02 €	1 272,48 €	Allemagne
25	616G3=6	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	2	KG	45,06 €	90,12 €	Allemagne
30	616G3=8	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	2	KG	45,06 €	90,12 €	Allemagne
35	616G3=10	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	8	KG	45,06 €	360,48 €	Allemagne
40	616G3=12	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	44	KG	45,06 €	1 982,64 €	Allemagne
45	616G3=15	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	44	KG	45,06 €	1 982,64 €	Allemagne
50	616G3=20	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	9	KG	45,06 €	405,54 €	Allemagne
55	616G3=25	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	1	KG	45,06 €	45,06 €	Allemagne
60	616G3=30	TRICOT EN FIBRE DE VERRE	1	KG	45,06 €	45,06 €	Allemagne
65	623T9=6	TRICOT NYLGLAS	4	KG	57,12 €	228,48 €	Allemagne
70	623T9=8	TRICOT NYLGLAS	4	KG	57,12 €	228,48 €	Allemagne
75	623T9=10	TRICOT NYLGLAS	9	KG	57,12 €	514,08 €	Allemagne
80	623T9=12	TRICOT NYLGLAS	45	KG	57,12 €	2 570,40 €	Allemagne
85	623T9=15	TRICOT NYLGLAS	45	KG	57,12 €	2 570,40 €	Allemagne
90	623T9=20	TRICOT NYLGLAS	9	KG	57,12 €	514,08 €	Allemagne
95	623T9=25	TRICOT NYLGLAS	1	KG	57,12 €	57,12 €	Allemagne
100	623T9=30	TRICOT NYLGLAS	1	KG	57,12 €	57,12 €	Allemagne
105	616G6=1X10	FEUTRE DACRON	13	PCE	95,48 €	1 241,24 €	Allemagne
110	616G15=120X10	CARBONE TUBULAIRE	11	PCE	458,40 €	5 042,40 €	Allemagne
115	616G15=80X10	CARBONE TUBULAIRE	6	PCE	211,20 €	1 267,20 €	Allemagne
120	616G12=5	TEXTILE EN FIBRE DE CARB.	4	PCE	314,30 €	1 257,20 €	Allemagne
125	616H20=100X5	CARBONE ELASTIQUE TUBULAIRE - NEW	27	PCE	116,28 €	3 139,56 €	Allemagne
130	623T3=8	TRICOT EN PERLON BLANC	6	KG	63,65 €	381,90 €	Allemagne
135	623T3=10	TRICOT EN PERLON BLANC	11	KG	63,65 €	700,15 €	Allemagne
140	623T3=12	TRICOT EN PERLON BLANC	58	KG	63,65 €	3 691,70 €	Allemagne
145	623T3=15	TRICOT EN PERLON BLANC	58	KG	63,65 €	3 691,70 €	Allemagne
150	623T3=20	TRICOT EN PERLON BLANC	36	KG	63,65 €	2 291,40 €	Allemagne
155	623T3=25	TRICOT EN PERLON BLANC	9	KG	63,65 €	572,85 €	Allemagne
160	623T3=30	TRICOT EN PERLON BLANC	4	KG	63,65 €	254,60 €	Allemagne
165	504F1=4X25	RIVETS EN FER A TETE PLATE (1 kg= 1 000 pces)	8	KG	36,29 €	290,32 €	Allemagne
170	504F1=3X25	RIVETS EN FER A TETE PLATE (1 kg= 1 000 pces)	8	KG	33,80 €	268,80 €	Allemagne
175	504F2=3X12	RIVET CUIVRE-TETE-PLATE (1 kg= 1 000 pces)	9	KG	98,00 €	882,00 €	Allemagne
180							
185		Frais de mise à FOB	1	PCE	590,00 €	590,00 €	
Montant total						39 105,91 €	
TVA collectée						0,00 €	
Montant final						39 105,91 €	
Montant en toutes lettres						Trente-neuf mille cent-cinq euros et quatre-vingt onze centimes	

OTTO BOCK FRANCE SARL

4, rue de la Réunion - CS 90011
 91978 COURTABOEUF
 Tél. : 01 69 18 88 30
 Siret 304 951 940 00028
 N° TVA FR 41 304 951 940 00028
 Code APE 4646 Z

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91978 Courtaboeuf Cedex
 Tél 0169188830
 Fax 0169071802

Capital 1 000 000 €
 RC Evry 304 951 940
 SIRET 304 951 940 000 28
 Code APE 4646 Z

Société Générale Villejust
 La Banque Postale

Facture Originale

ottobock.

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
5	Composants Membres Inférieur pour l'orthoprothèse Bdc N° 01/2020						
10	5R9	ADMISSION D'EMBOITAGE MOD					
15	4R60	ADAPTATEUR	5	PCE	25,09 €	125,45 €	Allemagne
20	4R68	ADAPTATEUR	5	PCE	51,92 €	259,60 €	Allemagne
25	2R40=1	ADAPTATEUR DE PIED	5	PCE	47,12 €	235,60 €	Allemagne
30	2R41=1	ADAPTATEUR TUBE	5	PCE	42,79 €	213,95 €	Allemagne
35	1S30=R12	PIED SACH ENFANTS 10MM.MOY	5	PCE	43,58 €	217,90 €	Allemagne
40	1K30=R14	PIED SACH / ENFANTS	2	PCE	70,55 €	141,10 €	Allemagne
45	1K30=R16	PIED SACH / ENFANTS	2	PCE	70,55 €	141,10 €	Allemagne
50	4R110	ADAPTATEUR DE ROTATION - ENFANTS	3	PCE	70,55 €	211,65 €	Allemagne
55	3R38	ARTICULATION GENOU MONOAX.	6	PCE	142,34 €	854,04 €	Autriche
60	2R40=1	ADAPTATEUR TUBE	6	PCE	582,96 €	3 497,76 €	Allemagne
65	2R40=1	ADAPTATEUR DE PIED	6	PCE	43,58 €	261,48 €	Allemagne
70	1K30=R18	PIED SACH / ENFANTS	6	PCE	42,79 €	256,74 €	Allemagne
75	1K30=R20	PIED SACH / ENFANTS	2	PCE	70,55 €	141,10 €	Allemagne
80	2R8=M10	ADAPTATEUR PIED SACH	3	PCE	70,55 €	211,65 €	Allemagne
85	4R21	ADAPTATEUR A VIS	180	PCE	27,02 €	4 863,60 €	Chine
90	2R2	ADAPTATEUR TUBE COURT	180	PCE	41,09 €	7 396,20 €	Allemagne
95	4R63	ADAPTATEUR A COULER	180	PCE	43,93 €	7 907,40 €	Allemagne
100	2R14	PLAQUE DE RACCORD	180	PCE	37,23 €	6 701,40 €	Chine
105	6R6	REJET. EN MOUSSE PROTH. MOD	180	PCE	4,54 €	817,20 €	Allemagne
110	99B16=2	BAS DE REJET. EN PERLON	180	PCE	37,91 €	6 823,80 €	Allemagne
115	2R54=M10	ADAPTATEUR DE PIED SACH	180	PAI	6,59 €	1 186,20 €	Italie
120	4R69	ADAPTATEUR SERRAGE ALU	180	PCE	52,84 €	9 511,20 €	Allemagne
125	2R49	ADAP. TUBULAIRE ALU	180	PCE	68,65 €	12 357,00 €	Allemagne
130	4R68	ADAPTATEUR-ALU	180	PCE	65,48 €	11 786,40 €	Allemagne
135	2R14	PLAQUE DE RACCORD	180	PCE	59,26 €	10 666,80 €	Allemagne
140	6R6	REJET. EN MOUSSE PROTH. MOD	180	PCE	4,54 €	817,20 €	Allemagne
145	99B16=2	BAS DE REJET. EN PERLON	180	PCE	37,91 €	6 823,80 €	Allemagne
150	1S101=L22-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	180	PAI	6,59 €	1 186,20 €	Italie
155	1S101=L22-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	3	PCE	69,10 €	207,30 €	Allemagne
160	1S101=L23-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	3	PCE	69,10 €	207,30 €	Allemagne
165	1S101=R23-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	3	PCE	69,10 €	207,30 €	Allemagne
170	1S101=L24-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	3	PCE	69,10 €	207,30 €	Allemagne
175	1S101=R24-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
180	1S101=L25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
185	1S101=R25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
190	1S101=L26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
195	1S101=R26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
200	1S101=L27-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
205	1S101=R27-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
210	1S101=L28-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	12	PCE	69,10 €	829,20 €	Allemagne
215	1S101=R28-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
220	1H38=L22	PIED ART. AV. ORTEILS 10MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
225	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	1	PCE	88,36 €	88,36 €	Allemagne
230	2R22=22	PIECE DE RACCORD	1	PCE	67,09 €	67,09 €	Chine
			1	PCE	7,83 €	7,83 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 80011
 91979 Courtabouff Cedex
 Tél: 01 69 19 89 00
 Fax: 01 69 19 89 02

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 933 940
 SIRET 304 933 940 0001
 Code APE 8642Z

Société Générale Villageud
 La Banque Postale

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
235	1H38=R22	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	1	PCE	88,36 €	88,36 €	Allemagne
240	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	1	PCE	67,09 €	67,09 €	Chine
245	2R22=22	PIECE DE RACCORD	1	PCE	7,83 €	7,83 €	Allemagne
250	1H38=L23	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	2	PCE	88,36 €	176,72 €	Allemagne
255	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	2	PCE	67,09 €	134,18 €	Chine
260	2R22=23	PIECE DE RACCORD	2	PCE	7,83 €	15,66 €	Allemagne
265	1H38=R23	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	2	PCE	88,36 €	176,72 €	Allemagne
270	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	2	PCE	67,09 €	134,18 €	Chine
275	2R22=23	PIECE DE RACCORD	2	PCE	7,83 €	15,66 €	Allemagne
280	1H38=L24	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne
285	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
290	2R22=24	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
295	1H38=R24	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne
300	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
305	2R22=24	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
310	1H38=L25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	4	PCE	88,36 €	353,44 €	Allemagne
315	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	4	PCE	67,09 €	268,36 €	Chine
320	2R22=25	PIECE DE RACCORD	4	PCE	7,83 €	31,32 €	Allemagne
325	1H38=R25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	4	PCE	88,36 €	353,44 €	Allemagne
330	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	4	PCE	67,09 €	268,36 €	Chine
335	2R22=25	PIECE DE RACCORD	4	PCE	7,83 €	31,32 €	Allemagne
340	1H38=L26	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	5	PCE	88,36 €	441,80 €	Allemagne
345	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	5	PCE	67,09 €	335,45 €	Chine
350	2R22=26	PIECE DE RACCORD	5	PCE	7,83 €	39,15 €	Allemagne
355	1H38=R26	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	5	PCE	88,36 €	441,80 €	Allemagne
360	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	5	PCE	67,09 €	335,45 €	Chine
365	2R22=26	PIECE DE RACCORD	5	PCE	7,83 €	39,15 €	Allemagne
370	1H38=L27	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	4	PCE	88,36 €	353,44 €	Allemagne
375	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	4	PCE	67,09 €	268,36 €	Chine
380	2R22=27	PIECE DE RACCORD	4	PCE	7,83 €	31,32 €	Allemagne
385	1H38=R27	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	4	PCE	88,36 €	353,44 €	Allemagne
390	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	4	PCE	67,09 €	268,36 €	Chine
395	2R22=27	PIECE DE RACCORD	4	PCE	7,83 €	31,32 €	Allemagne
400	1H38=L28	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	2	PCE	88,36 €	176,72 €	Allemagne
405	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	2	PCE	67,09 €	134,18 €	Chine
410	2R22=28	PIECE DE RACCORD	2	PCE	7,83 €	15,66 €	Allemagne
415	1H38=R28	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	2	PCE	88,36 €	176,72 €	Allemagne
420	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	2	PCE	67,09 €	134,18 €	Chine
425	2R22=28	PIECE DE RACCORD	2	PCE	7,83 €	15,66 €	Allemagne
430	1D35=L23-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
435	1D35=R23-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
440	1D35=L24-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
445	1D35=R24-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
450	1D35=L25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	13	PCE	415,97 €	5 407,61 €	Allemagne
455	1D35=R25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	13	PCE	415,97 €	5 407,61 €	Allemagne
460	1D35=L26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91974 Evry-Courcouronnes Cedex
 Tél 01 69 18 89 00
 Fax 01 69 18 89 02

Capital de € 1 434 054,00
 RC Evry 304 851 040
 SIRET 304 851 040 000 25
 Code APE

Société Générale Villejuif
 Le Banque Postale

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthopédie
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Reference	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
465	1D35=R26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
470	1D35=L27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
475	1D35=R27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
480	1D35=L28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
485	1D35=R28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
490	1C30=N22-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
495	2C3=L22/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
500	1C30=N22-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
505	2C3=L22/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
510	1C30=N24-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
515	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
520	1C30=N24-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
525	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
530	1C30=N24-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
535	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
540	1C30=N25-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
545	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
550	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	474,00 €	5 214,00 €	USA
555	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	72,02 €	792,22 €	Allemagne
560	1C30=N25-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
565	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
570	1C30=N25-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
575	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
580	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	474,00 €	5 214,00 €	USA
585	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	72,02 €	792,22 €	Allemagne
590	1C30=N25-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
595	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
600	1C30=N26-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	474,00 €	2 370,00 €	USA
605	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	72,02 €	360,10 €	Allemagne
610	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	474,00 €	2 844,00 €	USA
615	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	72,02 €	432,12 €	Allemagne
620	1C30=N26-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
625	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
630	1C30=N26-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	474,00 €	2 370,00 €	USA
635	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	72,02 €	360,10 €	Allemagne
640	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	474,00 €	2 844,00 €	USA
645	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	72,02 €	432,12 €	Allemagne
650	1C30=N26-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
655	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
660	1C30=N27-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
665	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
670	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	8	PCE	474,00 €	3 792,00 €	USA
675	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	8	PCE	72,02 €	576,16 €	Allemagne
680	1C30=N27-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
685	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
690	1C30=N27-4-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 80011
 91479 Corbalon Cedex
 Tel: 01 43 54 50 00

Capital de € 1 434 354,00
 R.C. Evry 304 951 840
 SIRET 304 951 840 000 28
 Cote APE 4420

Société Générale Villejuif
 La Banque Postale

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
465	1D35=R26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
470	1D35=L27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
475	1D35=R27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	14	PCE	415,97 €	5 823,58 €	Allemagne
480	1D35=L28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
485	1D35=R28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	3	PCE	415,97 €	1 247,91 €	Allemagne
490	1C30=N22-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
495	2C3=L22/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
500	1C30=N22-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
505	2C3=L22/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
510	1C30=N24-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
515	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
520	1C30=N24-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
525	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
530	1C30=N24-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
535	2C3=L24/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
540	1C30=N25-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
545	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
550	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	474,00 €	5 214,00 €	USA
555	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	72,02 €	792,22 €	Allemagne
560	1C30=N25-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
565	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
570	1C30=N25-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
575	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
580	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	474,00 €	5 214,00 €	USA
585	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	11	PCE	72,02 €	792,22 €	Allemagne
590	1C30=N25-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	474,00 €	948,00 €	USA
595	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	2	PCE	72,02 €	144,04 €	Allemagne
600	1C30=N26-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	474,00 €	2 370,00 €	USA
605	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	72,02 €	360,10 €	Allemagne
610	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	474,00 €	2 844,00 €	USA
615	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	72,02 €	432,12 €	Allemagne
620	1C30=N26-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
625	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
630	1C30=N26-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	474,00 €	2 370,00 €	USA
635	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	5	PCE	72,02 €	360,10 €	Allemagne
640	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	474,00 €	2 844,00 €	USA
645	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	6	PCE	72,02 €	432,12 €	Allemagne
650	1C30=N26-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
655	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
660	1C30=N27-1-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
665	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
670	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	8	PCE	474,00 €	3 792,00 €	USA
675	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	8	PCE	72,02 €	576,16 €	Allemagne
680	1C30=N27-3-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	474,00 €	1 422,00 €	USA
685	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	3	PCE	72,02 €	216,06 €	Allemagne
690	1C30=N27-4-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 80011
 91419 Corbeil-en-Josas
 Tel 01 69 33 88 30

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 951 840
 SIRET 304 951 840 000 79
 Code APE 47.22

Société Générale Vitejeux
 La Banque Postale

Page 1/1

Facture Originale

Numéro: 906642743
Votre Ref:
Suite BC du 8 juin 2020
Date: 16/07/2020
N° client: 6810656

ottobock.

**Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées**

**9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE**

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
Conditions de livraison: FOB Marseille
Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
925	3R20	GENOU MODULAIRE HABERMANN-POLYCENTRIQUE	4	PCE	385,36 €	1 541,44 €	Chine
930	4R21	ADAPTATEUR A VIS	4	PCE	41,09 €	164,36 €	Allemagne
935	2R3	ADAPTATEUR TUBE LONG	4	PCE	46,76 €	187,04 €	Allemagne
940	2R14	PLAQUE DE RACCORD	4	PCE	4,54 €	18,16 €	Allemagne
945	3R24=R44	REVETEMENT EN MOUSSE	4	PCE	88,54 €	354,16 €	Allemagne
950	4R21	ADAPTATEUR A VIS	4	PCE	41,09 €	164,36 €	Allemagne
955	99B14=4	BAS DE REVET.EN PERLON	4	PAI	9,20 €	36,80 €	Italie
960	7E7	ART. DE HANCHE EN TITAN	3	PCE	936,65 €	2 809,95 €	Allemagne
965	4P56	ADAPTATEUR TITAN	3	PCE	148,70 €	446,10 €	Allemagne
970	3R60=HD	ART. GENOU EBS POUR DESART.HANCHE	3	PCE	3 199,00 €	9 597,00 €	Allemagne
975	4R21	ADAPTATEUR A VIS	3	PCE	41,09 €	123,27 €	Allemagne
980	2R3	ADAPTATEUR TUBE LONG	3	PCE	46,76 €	140,28 €	Allemagne
985	3S107=L44	REV MOUSSE=>3R60 ET 3R70	3	PCE	86,61 €	259,83 €	Allemagne
990	99B14=4	BAS DE REVET.EN PERLON	3	PAI	9,20 €	27,60 €	Italie
995	1S101=L25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1000	1S101=R25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1005	1S101=L26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1010	1S101=R26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1015	1H38=L25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	1	PCE	88,36 €	88,36 €	Allemagne
1020	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	1	PCE	67,09 €	67,09 €	Chine
1025	2R22=25	PIECE DE RACCORD	1	PCE	7,83 €	7,83 €	Allemagne
1030	1H38=R25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	1	PCE	88,36 €	88,36 €	Allemagne
1035	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	1	PCE	67,09 €	67,09 €	Chine
1040	2R22=25	PIECE DE RACCORD	1	PCE	7,83 €	7,83 €	Allemagne
1045	1D35=L25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1050	1D35=R25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1055	1D35=L26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1060	1D35=R26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1065	1D35=L27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1070	1D35=R27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1075	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1080	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1085	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1090	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1095	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1100	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1105	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1110	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1115	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1120	2C3=L27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1125	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	474,00 €	474,00 €	USA
1130	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	1	PCE	72,02 €	72,02 €	Allemagne
1135	7E8	ART.MODULAIRE/HANCHE/ENF.	2	PCE	777,24 €	1 554,48 €	Allemagne
1140	2R48	ADAPTATEUR TUBE/ENFANT	2	PCE	53,96 €	107,92 €	Allemagne
1145	3R66	ARTICULATION GENOU MODULAIRE- ENFANT	2	PCE	981,24 €	1 962,48 €	Allemagne
1150	2R41=2	ADAPTATEUR TUBE	2	PCE	43,58 €	87,16 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91978 Courtabouff Cedex
 Tel 01 69 01 99 33

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 951 940
 SIRET 304 951 940 000 23
 Date APE 4646 Z

Société Générale Villejuif
 La Banque Postale

PAGE 5/10

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099915000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAHP/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Designation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
1155	2R40=2	ADAPTATEUR DE PIED M6	2	PCE	42,79 €	85,58 €	Allemagne
1160	3R48	REVETEMENT MOUSSE	2	PCE	73,34 €	146,68 €	Allemagne
1165	99B22=3	BAS DE REVET.EN PERLON	2	PCE	5,30 €	10,60 €	Italie
1170	1K30=R20	PIED SACH / ENFANTS	1	PCE	70,55 €	70,55 €	Allemagne
1175	4R110	ADAPTATEUR DE ROTATION - ENFANTS	2	PCE	142,34 €	284,68 €	Autriche
1180	3R38	ARTICULATION GENOU MONOAX.	2	PCE	582,96 €	1 165,92 €	Allemagne
1185	2R41=1	ADAPTATEUR TUBE	2	PCE	43,58 €	87,16 €	Allemagne
1190	2R40=1	ADAPTATEUR DE PIED	2	PCE	42,79 €	85,58 €	Allemagne
1195	21Y45	SOUPAPE PLATE	2	PCE	16,30 €	32,60 €	Allemagne
1200	21Y41=32	BAGUE	2	PCE	3,89 €	7,76 €	Allemagne
1205	3R48	REVETEMENT MOUSSE	2	PCE	73,34 €	146,68 €	Allemagne
1210	99B22=2	BAS DE REVET.EN PERLON	2	PCE	5,30 €	10,60 €	Italie
1215	1S30=R12	PIED SACH ENFANTS 10MM.MOY	1	PCE	70,50 €	70,50 €	Allemagne
1220	1K30=R20	PIED SACH / ENFANTS	1	PCE	70,55 €	70,55 €	Allemagne
1225	4R41	ANCRE A COULER 3 BRANCHES	12	PCE	89,21 €	1 070,52 €	Chine
1230	3R92	GENOU A FREIN PNEUMATIQUE	12	PCE	1 319,96 €	15 839,52 €	Allemagne
1235	3S107=R44	REV MOUSSE=>3R60 ET 3R70	12	PCE	86,61 €	1 039,32 €	Allemagne
1240	21Y105	SOUPAPE ISNY	12	PCE	43,25 €	519,00 €	Allemagne
1245	99B14=3	BAS DE REVET.EN PERLON	12	PAI	9,20 €	110,40 €	Italie
1250	4R41	ANCRE A COULER 3 BRANCHES	2	PCE	89,21 €	178,42 €	Chine
1255	2R50	ADAPTATEUR/TUBE ALU	2	PCE	62,93 €	125,86 €	Allemagne
1260	3R78	GENOU, PNEUMATIQUE	2	PCE	1 214,73 €	2 429,46 €	Allemagne
1265	21Y105	SOUPAPE ISNY	2	PCE	43,25 €	86,50 €	Allemagne
1270	3S107=R44	REV MOUSSE=>3R60 ET 3R70	2	PCE	86,61 €	173,22 €	Allemagne
1275	99B14=3	BAS DE REVET.EN PERLON	2	PAI	9,20 €	18,40 €	Italie
1280	4R41	ANCRE A COULER 3 BRANCHES	12	PCE	89,21 €	1 070,52 €	Chine
1285	3R80	ART DE GENOU MODULAIRE	12	PCE	2 708,56 €	32 502,72 €	Allemagne
1290	21Y105	SOUPAPE ISNY	12	PCE	43,25 €	519,00 €	Allemagne
1295	3S107=R44	REV MOUSSE=>3R60 ET 3R70	12	PCE	86,61 €	1 039,32 €	Allemagne
1300	99B14=3	BAS DE REVET.EN PERLON	12	PAI	9,20 €	110,40 €	Italie
1305	4R41	ANCRE A COULER 3 BRANCHES	9	PCE	89,21 €	802,89 €	Chine
1310	3R80	ARTICULATION GENOU EBS	9	PCE	3 199,00 €	28 791,00 €	Allemagne
1315	4R69	ADAPTATEUR SERRAGE ALU	9	PCE	68,65 €	617,85 €	Allemagne
1320	2R50	ADAPTATEUR/TUBE ALU	9	PCE	62,93 €	566,37 €	Allemagne
1325	21Y105	SOUPAPE ISNY	9	PCE	43,25 €	389,25 €	Allemagne
1330	3S107=R44	REV MOUSSE=>3R60 ET 3R70	9	PCE	86,61 €	779,49 €	Allemagne
1335	99B14=3	BAS DE REVET.EN PERLON	9	PAI	9,20 €	82,80 €	Italie
1340	1D35=L23-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1345	1D35=R23-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	1	PCE	415,97 €	415,97 €	Allemagne
1350	1D35=L24-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	2	PCE	415,97 €	831,94 €	Allemagne
1355	1D35=R24-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	2	PCE	415,97 €	831,94 €	Allemagne
1360	1D35=L25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
1365	1D35=R25-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
1370	1D35=L26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
1375	1D35=R26-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
1380	1D35=L27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91029 Courcouronnes Cedex
 Tél: 01 69 17 66 39

Capital de € 1 494 354,00
 RC Evry 904 951 840
 SIRET 304 951 849 000 28
 Cote de Crédit A2

Société Générale Villejust
 La Banque Postale

Page: 6/6

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
1385	1D35=R27-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	6	PCE	415,97 €	2 495,82 €	Allemagne
1390	1D35=L28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	2	PCE	415,97 €	831,94 €	Allemagne
1395	1D35=R28-0-P/4	PIED DYNAMIC MOTION 10 MM	2	PCE	415,97 €	831,94 €	Allemagne
1400	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	13	PCE	474,00 €	6 162,00 €	USA
1405	2C3=L25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	13	PCE	72,02 €	936,26 €	Allemagne
1410	1C30=N25-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	13	PCE	474,00 €	6 162,00 €	USA
1415	2C3=R25/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	13	PCE	72,02 €	936,26 €	Allemagne
1420	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	19	PCE	474,00 €	9 006,00 €	USA
1425	2C3=L26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	19	PCE	72,02 €	1 368,38 €	Allemagne
1430	1C30=N26-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	19	PCE	474,00 €	9 006,00 €	USA
1435	2C3=R26/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	19	PCE	72,02 €	1 368,38 €	Allemagne
1440	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	16	PCE	474,00 €	7 584,00 €	USA
1445	2C3=L27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	16	PCE	72,02 €	1 152,32 €	Allemagne
1450	1C30=N27-2-P/0	LAME POUR PIED TRIAS 1C30	16	PCE	474,00 €	7 584,00 €	USA
1455	2C3=R27/4	ENVELOPPE POUR PIED TRIAS 1C30	16	PCE	72,02 €	1 152,32 €	Allemagne
1460	4R89	ADAPTATEUR POUR FUT	36	PCE	87,52 €	3 150,72 €	Chine
1465	4R72=32AL	DOUBLE ADAPTATEUR, ALUMINIUM	36	PCE	69,97 €	2 518,92 €	Allemagne
1470	4R72=45AL	DOUBLE ADAPTATEUR, ALUMINIUM	36	PCE	72,11 €	2 595,96 €	Allemagne
1475	4R72=60AL	DOUBLE ADAPTATEUR, ALUMINIUM	27	PCE	74,36 €	2 007,72 €	Allemagne
1480	4R72=75AL	DOUBLE ADAPTATEUR, ALUMINIUM	20	PCE	77,52 €	1 550,40 €	Allemagne
1485	4R84=D-62	ADAPTATEUR DE CONNECTION D30MM	9	PCE	87,01 €	783,09 €	Allemagne
1490	6A54	ADAPTATEUR DE TRANSLATION MALE FEMELLE	2	PCE	266,22 €	532,44 €	Allemagne
1495	4R98	ADAPTATEUR DE TRANS.-ALU	6	PCE	107,10 €	642,60 €	Allemagne
1500	21Y40=40	SOUPAPE PLATE	3	PCE	9,87 €	29,61 €	Allemagne
1505	2K34=25	FORME DE MALLEOLE	9	PCE	23,50 €	211,50 €	Allemagne
1510	2K34=30	FORME DE MALLEOLE	15	PCE	23,50 €	352,50 €	Allemagne
1515	2Z22=M10	VISSAGE COMPLET	9	PCE	9,30 €	83,70 €	Allemagne
1520	2Z22=M8X90	VISSAGE COMPLET ===> Rempl. par 2Z22=M10	15	PCE	9,30 €	139,50 €	Allemagne
1525	1S101=L22-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1530	1S101=R22-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	1	PCE	69,10 €	69,10 €	Allemagne
1535	1S101=L23-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
1540	1S101=R23-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
1545	1S101=L24-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	5	PCE	69,10 €	345,50 €	Allemagne
1550	1S101=R24-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	5	PCE	69,10 €	345,50 €	Allemagne
1555	1S101=L25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1560	1S101=R25-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1565	1S101=L26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1570	1S101=R26-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1575	1S101=L27-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1580	1S101=R27-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	6	PCE	69,10 €	414,60 €	Allemagne
1585	1S101=L28-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
1590	1S101=R28-0-W/4	PIED SACH + FORME STANDARD TALON 10 MM	2	PCE	69,10 €	138,20 €	Allemagne
1595	1H38=L25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne
1600	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
1605	2R22=25	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
1610	1H38=R25	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion,
 CS 90011
 91678 Castelbon Cedex
 Tél: 01 69 16 26 00
 Fax: 01 69 16 26 01

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 981 940
 SIRET 505 913 340 000 20

Société Générale Village 2
 La Banque Postale

Page 7/10

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 60 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthopédie
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Designation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
1615	2R10=22-25	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
1620	2R22=25	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
1625	1H38=L26	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne
1630	2R10=25-30	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
1635	2R22=26	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
1640	1H38=R26	PIED ART.AV.ORTEILS 10MM	3	PCE	88,36 €	265,08 €	Allemagne
1645	2R10=26-30	ADAPTATEUR PIED ART.	3	PCE	67,09 €	201,27 €	Chine
1650	2R22=26	PIECE DE RACCORD	3	PCE	7,83 €	23,49 €	Allemagne
1655	1D10=L23-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	1	PCE	176,11 €	176,11 €	Allemagne
1660	1D10=R23-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	3	PCE	176,11 €	528,33 €	Allemagne
1665	1D10=L24-0-W/4	PIED DYNAMIQUE	9	PCE	176,11 €	1 584,99 €	Allemagne
1670	1D10=R24-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEIL	9	PCE	176,11 €	1 584,99 €	Allemagne
1675	1D10=L25-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1680	1D10=R25-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1685	1D10=L26-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1690	1D10=R26-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1695	1D10=L27-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1700	1D10=R27-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	15	PCE	176,11 €	2 641,65 €	Allemagne
1705	1D10=L28-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	3	PCE	176,11 €	528,33 €	Allemagne
1710	1D10=R28-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	3	PCE	176,11 €	528,33 €	Allemagne
1715	1D10=L29-0-W/4	PIED DYNAMIQUE	1	PCE	176,11 €	176,11 €	Allemagne
1720	1D10=R29-0-W/4	PIED DYNAMIC AVEC ORTEILS	2	PCE	176,11 €	352,22 €	Allemagne
1725	6Y81=280	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 280	2	PCE	302,02 €	604,04 €	Allemagne
1730	6Y81=300	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 300	2	PCE	302,02 €	604,04 €	Allemagne
1735	6Y81=320	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 320	5	PCE	302,02 €	1 510,10 €	Allemagne
1740	6Y81=340	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 340	5	PCE	302,02 €	1 510,10 €	Allemagne
1745	6Y81=360	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 360	5	PCE	302,02 €	1 510,10 €	Allemagne
1750	6Y81=380	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 380	9	PCE	302,02 €	2 718,18 €	Allemagne
1755	6Y81=400	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 400	8	PCE	302,02 €	2 416,16 €	Allemagne
1760	6Y81=420	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 420	6	PCE	302,02 €	1 812,12 €	Allemagne
1765	6Y81=450	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 450	9	PCE	302,02 €	2 718,18 €	Allemagne
1770	6Y81=500	MANCHON PROSEAL SIL LINER Ø 500	8	PCE	302,02 €	2 416,16 €	Allemagne
1775	6Y81=550	PROSEAL SIL LINER 550	2	PCE	302,02 €	604,04 €	Allemagne
1780	452A1=360	ANNEAU PROSEAL	9	PCE	139,23 €	1 253,07 €	France
1785	452A1=380	ANNEAU PROSEAL	9	PCE	139,23 €	1 253,07 €	France
1790	452A1=400	ANNEAU PROSEAL	3	PCE	139,23 €	417,69 €	France
1795	452A1=420	ANNEAU PROSEAL	6	PCE	139,23 €	835,38 €	France
1800	452A1=440	ANNEAU PROSEAL	6	PCE	139,23 €	835,38 €	France
1805	452A1=460	ANNEAU PROSEAL	8	PCE	139,23 €	1 113,84 €	France
1810	452A1=480	ANNEAU PROSEAL	5	PCE	139,23 €	696,15 €	France
1815	452A1=500	ANNEAU PROSEAL	3	PCE	139,23 €	417,69 €	France
1820	452A1=520	ANNEAU PROSEAL	3	PCE	139,23 €	417,69 €	France
1825	452A1=540	ANNEAU PROSEAL	3	PCE	139,23 €	417,69 €	France
1830	452A1=560	ANNEAU PROSEAL	2	PCE	139,23 €	278,46 €	France
1835	452A1=580	ANNEAU PROSEAL	2	PCE	139,23 €	278,46 €	France
1840	452A1=600	ANNEAU PROSEAL	2	PCE	139,23 €	278,46 €	France

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91789 Courcouronnes Cedex
 Tel 01 69 11 11 11
 Fax 01 69 11 11 11

Capital de € 1 434 354,00
 RIC Evry 304 951 940
 SIRET 304 951 940 000 08
 Code APE 882Z

Société Générale Villejust
 La Banque Postale

Page 2/11

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées
 9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthopédie
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
1845	452A1=640	ANNEAU PROSEAL	2	PCE	139,23 €	278,46 €	France
1850	21Y21	CLICKVALVE	60	PCE	83,84 €	5 030,40 €	Allemagne
1855	6Y41=180	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	6	PCE	375,00 €	2 250,00 €	Allemagne
1860	6Y41=180	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	9	PCE	375,00 €	3 375,00 €	Allemagne
1865	6Y41=200	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	11	PCE	375,00 €	4 125,00 €	Allemagne
1870	6Y41=220	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	12	PCE	375,00 €	4 500,00 €	Allemagne
1875	6Y41=235	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	12	PCE	375,00 €	4 500,00 €	Allemagne
1880	6Y41=250	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	8	PCE	375,00 €	3 000,00 €	Allemagne
1885	6Y41=265	SILICONE LINER SANS ATTACHE DISTALE	3	PCE	375,00 €	1 125,00 €	Allemagne
1890	4R140	SOUPAPE DE DEPRESSION POUR TIBIALE	60	PCE	37,80 €	2 268,00 €	Allemagne
1895	6Y92=200	MANCHON TPE LINER	6	PCE	359,00 €	2 154,00 €	Allemagne
1900	6Y92=250	MANCHON TPE LINER	12	PCE	359,00 €	4 308,00 €	Allemagne
1905	6Y92=280	MANCHON TPE LINER	12	PCE	359,00 €	4 308,00 €	Allemagne
1910	6Y92=320	MANCHON TPE LINER	6	PCE	359,00 €	2 154,00 €	Allemagne
1915	6Y92=360	MANCHON TPE LINER	9	PCE	359,00 €	3 231,00 €	Allemagne
1920	4R140	SOUPAPE DE DEPRESSION POUR TIBIALE	45	PCE	37,80 €	1 701,00 €	Allemagne
1925	6Y93=L6-S	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	6	PCE	420,00 €	2 520,00 €	USA
1930	6Y93=L6-M	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	18	PCE	420,00 €	7 560,00 €	USA
1935	6Y93=L6-MP	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	27	PCE	420,00 €	11 340,00 €	USA
1940	6Y93=L6-L	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	27	PCE	420,00 €	11 340,00 €	USA
1945	6Y93=L6-LP	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	6	PCE	420,00 €	2 520,00 €	USA
1950	6Y93=L6-XL	MANCHON TPE AVEC ACCROCHAGE T.200	6	PCE	420,00 €	2 520,00 €	USA
1955	6A30=10N	SHUTTLE LOCK POUR MANCHON OB, CONVENT.	90	PCE	201,96 €	18 176,40 €	Allemagne
1960	451F6=11-30	BAS DE MOIGNON COTON PR OTTO BOCK LINER	45	PCE	7,04 €	316,80 €	Allemagne
1965	451F6=11-40	BAS DE MOIGNON COTON PR OTTO BOCK LINER	45	PCE	7,04 €	316,80 €	Allemagne
1970	453A3=1	DERMA PROFLEX SLEEVE	120	PCE	73,44 €	8 812,80 €	Allemagne
1975	453A3=2	DERMA PROFLEX SLEEVE	75	PCE	73,44 €	5 508,00 €	Allemagne
1980	17H28=R5	F. DE HANCHE POUR ENFANTS	10	PCE	141,55 €	1 415,50 €	Allemagne
1985	17H28=L5	F. DE HANCHE POUR ENFANTS	10	PCE	141,55 €	1 415,50 €	Allemagne
1990	17HL4=16-CS	F.DE HANCHE ADULTE AVERROU ==> Remplace 17H32=R	8	PAI	233,80 €	1 870,40 €	Grande-Bretagne
1995	17HL4=16-CS	F.DE HANCHE ADULTE AVERROU ==> Remplace 17H33=L	8	PAI	233,80 €	1 870,40 €	Grande-Bretagne
2000	17HF1=16-CS	FERRURE DE HANCHE ADULTE S / VERROU ==> Remplace 17H32=L	2	PCE	137,70 €	275,40 €	Grande-Bretagne
2005	17HF1=16-CS	FERRURE DE HANCHE ADULTE S / VERROU ==> Remplace 17H32=R	2	PCE	137,70 €	275,40 €	Grande-Bretagne
2010	17H29=R5	F.DE HANCHE ENFANT AVERROU	10	PCE	114,24 €	1 142,40 €	Allemagne
2015	17H29=L5	F.DE HANCHE ENFANT AVERROU	10	PCE	114,24 €	1 142,40 €	Allemagne
2020	17F24=2	FERRURE DE PIED	26	PAI	113,39 €	2 948,14 €	Allemagne
2025	17F24=4	FERRURE DE PIED	9	PAI	113,39 €	1 020,51 €	Allemagne
2030	17F34=6	FERRURE DE PIED	11	PAI	97,00 €	1 067,00 €	Allemagne
2035	17B20=R20	ARTICULATION DE GENOU	45	PAI	188,70 €	8 491,50 €	Allemagne
2040	17B20=L20	ARTICULATION DE GENOU	45	PAI	188,70 €	8 491,50 €	Allemagne
2045	17B33=R20	ARTICULATION DE GENOU	40	PAI	233,80 €	9 352,00 €	Allemagne
2050	17B33=L20	ARTICULATION DE GENOU	36	PAI	233,80 €	8 416,80 €	Allemagne
2055	17B39=20	ENSEMBLE DE MONTANTS-ALU-	72	SET	34,69 €	2 497,68 €	Allemagne
2060	17B38=20	ENSEMBLE DE MONTANTS	45	SET	47,52 €	2 138,40 €	Allemagne
2065	17B20=R16	ARTICULATION DE GENOU	27	PAI	185,00 €	4 995,00 €	Allemagne
2070	17B20=L16	ARTICULATION DE GENOU	27	PAI	185,00 €	4 995,00 €	Allemagne

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 98011
 91976 Courcouronnes Cedex
 Tel 01 69 21 86 33
 Fax 01 69 21 86 34

Capital de € 1 454 354,00
 RIC Evry 304 851 849
 SIRET 304 351 340 000 28
 Code APE 7

Société Générale Village
 La Banque Postale

Page 9/10

Facture Originale

Numéro: 906642743
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis : 136 colis
 Poids total : 2377 kgs

Composants Membres inférieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Units	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
2075	17B33=R16	ARTICULATION DE GENOU	9	PAI	238,88 €	2 148,12 €	Allemagne
2080	17B33=L16	ARTICULATION DE GENOU	9	PAI	238,88 €	2 148,12 €	Allemagne
2085	17B39=16	ENSEMBLE DE MONTANTS-ALU-	52	SET	34,69 €	1 803,88 €	Allemagne
2090	605P8=20	BARRE ALUMINIUM	54	PCE	33,29 €	1 797,12 €	Allemagne
2095	605P8=16	BARRE ALUMINIUM	45	PCE	18,80 €	846,00 €	Allemagne
2100	651P4=20	BARRE EN ACIER INOXYDABLE	31	PCE	32,94 €	1 021,14 €	Allemagne
2105	651P4=16	BARRE EN ACIER INOXYDABLE	15	PCE	29,80 €	447,00 €	Allemagne
2110	17AF10=L	X-IBLE FREE MOTION, TAILLE L	9	SET	29,27 €	263,43 €	Allemagne
2115	17AF10=S	X-IBLE FREE MOTION, TAILLE S	29	SET	29,27 €	848,83 €	Allemagne
2120	17AF10=L-DA-LT	X-IBLE DORSAL ASSIST, TAILLE L, LIGHT	11	SET	29,27 €	321,97 €	Allemagne
2125	17AF10=S-DA-LT	X-IBLE DORSAL ASSIST, TAILLE S, LIGHT	22	SET	29,27 €	643,94 €	Allemagne
2130	17AF10=L-DA-MD	X-IBLE DORSAL ASSIST, TAILLE L, MEDIUM	9	SET	29,27 €	263,43 €	Allemagne
2135	17AF10=S-DA-MD	X-IBLE DORSAL ASSIST, TAILLE S, MEDIUM	14	SET	29,27 €	409,78 €	Allemagne
2140	451F2=30	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	90	PCE	7,04 €	633,60 €	Italie
2145	451F2=35	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	180	PCE	7,04 €	1 267,20 €	Italie
2150	451F2=40	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	960	PCE	7,04 €	6 758,40 €	Italie
2155	451F2=45	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	540	PCE	7,04 €	3 801,60 €	Italie
2160	451F2=50	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	180	PCE	7,04 €	1 267,20 €	Italie
2165	451F2=60	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	134	PCE	7,04 €	943,36 €	Italie
2170	451F2=80	BONNET COUVRE MOIGNON EN TISSU EPONGE	54	PCE	7,04 €	380,16 €	Italie
2175							
2180		Frais de mise à FOB	1	PCE	1 610,00 €	1 610,00 €	
Montant total						684 544,56 €	
TVA collectée						0,00 €	
Montant final						684 544,56 €	
Montant en toutes lettres						Six-cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-quatre euros et cinquante six centimes	

CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE
 AGENCE CENTRALE D'ALGERIE
 DOMICILIATION IMPORTATION
 160 201 220 3 10 000 91 EUR
 Date: 16/09/2020

OTTO BOCK FRANCE SARL
 4, rue de la Réunion - CS 90011
 91978 COURTABOEUF
 Tél. : 01 69 18 88 30
 Siret 304 951 940 00028
 N° TVA FR 41 304 051 940 00028
 Code APE 4546 Z

Mr BOUZERAR Samir
 Directeur Adjoint

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91978 Courtaboeuf Cedex
 Tél. 01 69 18 88 30
 Fax 01 69 18 88 31

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 304 951 940
 SIRET 304 951 940 000 28
 Code APE 4546 Z

Société Générale Villejust
 La Banque Postale
 Page 1/10

Facture Originale

Numéro: 906642744
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF: 099916000972348

Nombre de colis: 7 colis
 Poids total: 107 kgs

Composants Membres supérieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAPH/2020 - Contrat d'exécution 2620

Unité	Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
230	12R7=R	KIT MODULAIRE DE DESARTICULATION	1	PCE	306,20 €	306,20 €	Allemagne
235	13R9=65	PLAQUETTE TERMINALE	4	PCE	13,15 €	52,60 €	Allemagne
240	10R1	ADAPTATEUR	3	PCE	41,91 €	125,73 €	Allemagne
245	12R6=R	KIT MODULAIRE TRANSHUMERAL	2	PCE	266,29 €	532,58 €	Allemagne
250	12R6=L	KIT MODULAIRE TRANSHUMERAL	1	PCE	266,29 €	266,29 €	Allemagne
255	15K10	KIT MODULAIRE REVET EN MOUSSE PREFORMEE	4	PCE	59,51 €	238,04 €	Allemagne
260	10A40	RACCORD DE MAIN EN BOIS	15	PCE	23,57 €	353,55 €	Allemagne
265	8S4=232X94L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
270	8S7=232X94L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
275	8S4=209X86R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
280	8S7=209X86R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
285	8S4=230X93R16	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
290	8S7=230X93R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
295	8S4=218X85R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
300	8S7=218X85R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
305	8S4=228X88L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
310	8S7=228X88L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
315	8S4=218X85R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
320	8S7=218X85R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
325	8S4=230X93R6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
330	8S7=230X93R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
335	8S4=244X94R16	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
340	8S7=244X94R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
345	8S4=199X82R6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
350	8S7=199X82R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
355	8S4=214X90R10	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
360	8S7=214X90R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
365	8S4=218X85L6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
370	8S7=218X85L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
375	8S4=205X80R5	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
380	8S7=205X80R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
385	8S4=205X81L8	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
390	8S7=205X81L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
395	8S4=228X89R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
400	8S7=228X89R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
405	8S4=218X85L6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
410	8S7=218X85L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
415	8S4=228X84L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
420	8S7=228X84L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
425	8S4=214X82L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
430	8S7=214X82L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
435	8S4=232X94L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
440	8S7=232X94L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
445	8S4=218X85R8	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
450	8S7=218X85R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France

OTTO BOCK France
 4 rue de la Réunion
 CS 90011
 91978 Courtaboeuf Cedex
 Tel 0169188890
 Fax 0169071692

Capital de € 1 434 354,00
 RC Emis 004 951 940
 SIRET 304 951 940 000 28
 N° APE 4646 2

Société Générale Villejust
 La Banque Postale

Facture Originale

Número: 906642744
 Votre Ref:
 Suite BC du 8 juin 2020
 Date: 16/07/2020
 N° client: 6810656

ottobock.

Office National d'Appareillage et
 Accessoires pour Personnes Handicapées

9, boulevard Victor Hugo
 16000 ALGER
 ALGERIE

Conditions de paiement: Traite à 59 jours date de domiciliation
 Conditions de livraison: FOB Marseille
 Mode de paiement: Remise Documentaire contre acceptation (D/A)

NIF 099916000972348

Nombre de colis: 7 colis
 Poids total: 107 kgs

Composants Membres supérieurs pour l'orthoprothèse
 Selon Marché à Commandes N° 01/ONAAAPH/2020 - Contrat d'exécution 2020

Unité	Reference	Designation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	Origine des produits
455	8S4=214X82L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
460	8S7=214X82L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
465	8S4=228X88L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
470	8S7=228X88L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
475	8S4=218X83R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
480	8S7=218X83R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
485	8S4=218X85L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
490	8S7=218X85L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
495	8S4=206X85R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
500	8S7=206X85R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
505	8S4=211X88L7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
510	8S7=211X88L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
515	8S4=215X83R7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
520	8S7=215X83R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
525	8S4=203X83L8	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
530	8S7=203X83L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
535	8S4=205X80H7	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
540	8S7=205X80R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
545	8S4=244X94R3	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
550	8S7=244X94R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
555	8S4=215X93R10	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
560	8S7=215X93R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
565	8S4=205X80R3	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
570	8S7=205X80R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
575	8S4=228X84L3	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
580	8S7=228X84L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
585	8S4=211X88L3	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
590	8S7=211X88L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
595	8S4=222X84R6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
600	8S7=222X84R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
605	8S4=222X84R5	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
610	8S7=222X84R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
615	8S4=221X81L6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
620	8S7=221X81L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
625	8S4=218X85L5	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
630	8S7=218X85L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
635	8S4=218X85R4	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
640	8S7=218X85R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
645	8S4=205X81R6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
650	8S7=205X81R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
655	8S4=202X74L5	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
660	8S7=202X74L	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
665	8S4=205X80R6	GANT ESTHETIQUE	1	PCE	107,15 €	107,15 €	France
670	8S7=205X80R	MAIN INTERIEURE-PU.	1	PCE	144,28 €	144,28 €	France
675	8S4=205X80R4	GANT ESTHETIQUE	2	PCE	107,15 €	214,30 €	France

OTTO BOCK France
 4 rue de la Reunion
 CS 90011
 91978 Courtaboeuf Cedex
 Tél 0169188330
 Fax 0169071802

Capital de € 1 434 354,00
 RC Evry 204 051 940
 SIRET 304 051 940 000 28
 4040 Z

Société Générale Villejust
 La Banque Postale

Il est toujours conseillé d'utiliser les services d'un transitaire et de choisir FOB Incoterm si la situation le permet. Ceci afin d'éviter les mauvaises surprises lors de l'arrivée des marchandises.

La recommandation qui peut être faite à nos importateurs, c'est l'utilisation de l'incoterm **FOB**, en effet prenons comme exemple, les nouveaux services lancés par la **CNANMED** qui sont:

- ***SERVICE LIGUMAR (LIGURIA – MARSEILLE)***
- ***SERVICE SPOS (SPAIN – ORAN)***
- ***SERVICE SIFAX (SPAIN – ITALY – FRANCE – ALGIERS)***

Les services sont détaillés comme suit :

1) **Service LIGUMAR :**

- Rotation: MDC / MRS / BCN / Oran / Bejaia / Skikda.
- Un service bimensuel.
- La rotation sera de 15 jours.
- Service sera assuré par le M/V TITTERI.

2) **Service SPOS :**

- Rotation : VLC / BCN / Oran.
- Un service chaque 8 jours.
- La rotation sera de 8 jours.
- Service sera assuré par le M/V GOURAYA

3) *Service SIFAX* :

- Rotation : MDC / GOA / MRS / BCN / CAS / VLC/ Alger.
- Un service Hebdomadaire.
- La rotation sera de 14 jours.
- Service sera assuré par le M/V TAMANRASSET et M/V MARIO A.

Il est à noter aussi que sur ces services, CNAN MED a des accords avec des armateurs essentiellement ARKAS. Ils disposent du volume décortiqué comme suit :

1) **Service LIGUMAR :**

- POL: BCN / POD : Bejaia
- Espace de SLOT : 100 TEUS

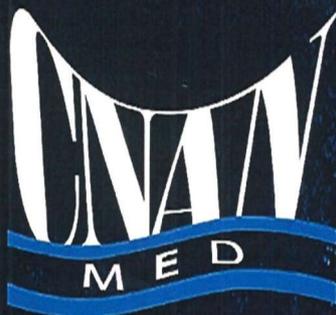
2) **Service SPOS :**

- POL : BCN – VLC / POD : Oran
- Espace de SLOT : 200 TEUS + 35 TEUS (en option a déclarer au service exploitation et aux services de TRANSCOMA 72H à l'avance)

3) **Service SIFAX :**

- POL : MDC – GOA - MRS / POD : Alger
- Espace de SLOT : 150 TEUS + 25 TEUS (en option a déclarer au service exploitation et aux services de TRANSCOMA 72H à l'avance)
- POL : BCN – VLC – CAS / POD : Alger
- Espace de SLOT : 150 TEUS + 25 TEUS (en option a déclarer au service exploitation et aux services de TRANSCOMA 72H à l'avance)

Ces derniers ont commencé à être commercialisés officiellement au début du mois de janvier 2020.



UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

SERVICES LIGUMAR

(LIGURIA - MARSEILLE)



M/V TITTERI

CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUICHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz

SERVICES LIGUMAR

(LIGURIA - MARSEILLE)



Ports	Transit time
Marina Di Carrara (MDC)	-
Marseille	1
Barcelone	3
Oran	6
Béjaïa	8
Skikda	10
Marina Di Carrara	15

Service Conteneur

- Service : Bimensuel
- Rotation : 15 jours
- Navire : M/V TITTERI
- Capacité Nominale de 800 TEUS



CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz



UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

SERVICES SPOS

(SPAIN - ORAN SERVICE)



M/V GOURAYA

CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz

SERVICES SPOS

(SPAIN - ORAN SERVICE)



Ports	Transit time
Valence	-
Barcelone	1
Oran	4
Valence	8

Service Conteneur

- Service : tous les 8 jours
- Rotation : 8 jours
- Navire : M/V Gouraya
- Capacité Nominale de 613 TEUS



CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz



UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

SERVICES SIFAX

(SPAIN - ITALY - FRANCE - ALGIERS EXPRESS)



M/V TAMANRASSET

CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz

SERVICES SIFAX

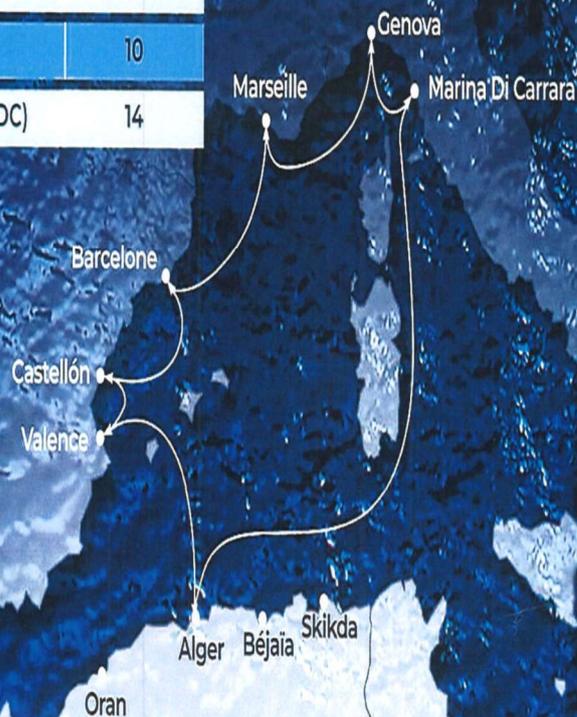
(SPAIN - ITALY - FRANCE - ALGIERS EXPRESS)



Ports	Transit time
Marina Di Carrara (MDC)	-
Genova	1
Marseille	3
Barcelone	5
Castellón	7
Valence	8
Alger	10
Marina Di Carrara (MDC)	14

Service Conteneur

- Service : Hebdomadaire
- Rotation : 14 jours
- Navire : M/V Tamanrasset + M/V Mario A Porte Conteneurs
- Capacité Nominale de 1752 TEUS



CNAN MED

N°14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL-HARRACH - ALGER - ALGÉRIE

SERVICE COMMERCIAL

+213 (0)770 12 02 11

+213 (0)770 90 75 58

E-mail : commercial@cnanmed.dz

Je vous expose aussi l'usage des incoterms dans les opérations du commerce extérieur, comme suit :

Le tableau ci-dessous met en exergue le niveau d'utilisation des différents incoterms dans les opérations du commerce extérieur au titre du premier trimestre des années **2019-2020**.

Les flux commerciaux au cours de la période considérée ont été dominés par l'usage des incoterms type de vente « DEPART » notamment en **FOB** et **CFR** (CCI V.2000 et V. 2010) , en comptant un total de **71 643 utilisations** durant le premier trimestre de l'année **2020** soit **99,26%** du total , contre **81,291 utilisations** durant le trimestre de l'année **2019** représentant près de **98%** du total.

Il est à noter que les incoterms **EXW , FCA , CPT , CIP , DAT , DAP , DDP** n'ont pas été utilisés durant le premiers trimestre de l'année **2020**.

Les opérations d'importations sont dominées par l'incoterm **FOB**(**42 995 utilisations** au cours du premier trimestre de l'année **2020**, soit **63,61 %** du total , contre **44 280 utilisations** durant le premier trimestre de l'année **2019** , ce qui représente **57,10 %** du total) , pendant que les opérations des exportations sont dominées par l'incoterm **CFR** (**2 681 utilisations** au cours du premier trimestre de l'année **2020** , soit **58,42 %** du total , contre **3 197 utilisateurs** durant le premier trimestre de l'année **2019** , représentant **58 , 25 %** du total)

Tableau N° 3 : Usage des incoterms utilisés dans les opérations du commerce extérieur.

Unité : en nombre.

Incoterms	Premier trimestre 2019					Premier trimestre 2020*				
	A l'export	Part des OEA	A l'import	Part des OEA	Total	A l'export	Part des OEA	A l'import	Part des OEA	Total
EXW	5		76	28	81					
FCA	11	10	84	40	95					
FAS										
FOB	1 929	352	44 280	7 114	46 209	1 698	103	42 995	3 230	44 693
CFR	3 197	872	31 885	6 099	35 082	2 681	316	24 269	2 093	26 950
CIF	83	7	77	1	160	39		50	1	89
CPT	7	1	722	245	729					
CIP			8	2	8					
DAF	118	24	318	23	436	151	13	266	12	417
DES	77	5	14	3	91	20		11		31
DAT	1		9		10					
DAP	60	7	46	25	106					
DDP			26	1	26					
TOTAL	5 488		77 545		83 033	4 589		67 591		72 180

NB :

Les autres incoterms, tels que FAS, DEQ, DDU (CCIV.2000 et V.2010), n'ont pas été utilisés.

Tableaux N° 4 : Proportion en % du total des importations et exportations , aussi l'évolution des importations et exportations :



9.2 Composition des Importations et des Exportations (Valeurs en millions de dollars E.U.)

	Importations							
		Energie	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations
2015	51 646	2 352	9 329	1 508	11 512	579	16 593	9 773
2016	46 727	1 292	8 224	1 559	11 482	501	15 394	8 275
2017	46 059	1 992	8 438	1 528	10 985	611	13 992	8 513
Trim 1.	11 807	363	2 228	437	2 636	183	3 966	1 994
Trim 2.	11 160	455	2 150	346	2 603	160	3 304	2 141
Trim 3.	10 862	565	2 052	281	2 640	127	3 084	2 113
Trim 4.	12 231	610	2 008	463	3 106	141	3 638	2 265
2018	46 197	1 015	8 573	1 898	10 959	563	13 433	9 756
Trim 1.	11 206	481	2 245	463	2740	114	3 396	1 767
Trim 2.	11 578	172	2 345	508	2651	158	2 900	2 844
Trim 3.	10 919	119	1 988	451	2583	149	3 344	2 285
Trim 4.	12 494	243	1 995	476	2985	142	3 793	2 860

(Proportion en % du total des importations)

		Energie	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations
2015	100	4,55	18,06	2,92	22,29	1,12	32,13	18,92
2016	100	2,76	17,60	3,34	24,57	1,07	32,94	17,71
2017	100	4,32	18,32	3,32	23,85	1,33	30,38	18,48
Trim 1.	100	3,07	18,87	3,70	22,32	1,55	33,69	16,89
Trim 2.	100	4,07	19,26	3,10	23,33	1,44	29,61	19,19
Trim 3.	100	5,20	18,90	2,59	24,31	1,17	28,99	19,45
Trim 4.	100	4,98	16,42	3,78	25,39	1,15	29,75	18,52
2018	100	2,20	18,56	4,11	23,72	1,22	29,08	21,12
Trim 1.	100	4,29	20,03	4,13	24,45	1,02	30,31	15,77
Trim 2.	100	1,49	20,25	4,39	22,90	1,36	25,05	24,56
Trim 3.	100	1,09	18,21	4,13	23,66	1,36	30,63	20,93
Trim 4.	100	1,94	15,97	3,81	23,89	1,14	30,36	22,89

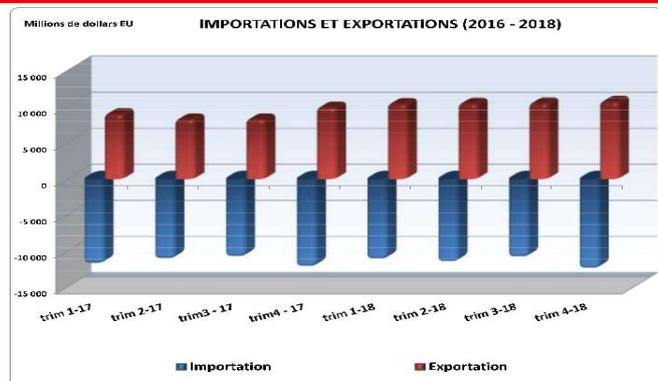
	Exportations								
		Energie (**)	Exportations hors hydrocarbures	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations
2015	35 138	33 081	2 057	239	105	1 685	-	17	11
2016	29 698	27 917	1 781	327	84	1 299	-	53	18
2017	35 132	33 203	1 930	349	73	1 410	-	78	20
Trim 1.	8 931	8 386	545	86	19	421	-	15	4
Trim 2.	8 176	7 769	407	102	15	269	-	16	5
Trim 3.	8 185	7 776	409	88	16	267	-	31	6
Trim 4.	9 840	9 272	569	73	23	452	-	16	5
2018	41 783	38 953	2 830	373	92	2 242	0	90	33
Trim 1.	10 341	9 655	686	89	39	533	0	17	8
Trim 2.	10 375	9 749	626	113	13	460	0	31	9
Trim 3.	10 431	9 665	766	70	21	644	0	22	9
Trim 4.	10 636	9 884	752	101	19	605	0	20	7

(Proportion en % du total des exportations)

		Energie (**)	Exportations hors hydrocarbures	Alimentations	Matières premières	Produits semi-finis	Equipements Agricoles	Equipements Industriels	Biens de consommations
2015	100	94,15	5,85	0,68	0,30	4,80	-	0,05	0,03
2016	100	94,00	6,00	1,10	0,28	4,37	-	0,18	0,06
2017	100	94,51	5,49	0,99	0,21	4,01	-	0,22	0,06
Trim 1.	100	93,89	6,11	0,97	0,21	4,72	-	0,16	0,04
Trim 2.	100	95,02	4,98	1,24	0,18	3,29	-	0,19	0,07
Trim 3.	100	95,01	4,99	1,08	0,20	3,27	-	0,38	0,08
Trim 4.	100	94,22	5,78	0,74	0,23	4,59	-	0,17	0,05
2018	100	93,23	6,77	0,89	0,22	5,37	0,00	0,22	0,08
Trim 1.	100	93,37	6,63	0,86	0,38	5,15	0,00	0,16	0,08
Trim 2.	100	93,97	6,03	1,09	0,13	4,43	0,00	0,30	0,09
Trim 3.	100	92,65	7,35	0,67	0,20	6,17	0,00	0,21	0,09
Trim 4.	100	92,93	7,07	0,95	0,18	5,69	0,00	0,19	0,07

Source: Direction Générale des Douanes
(**) Source Banque c'Algeria
* Données provisionnelles

9.2 Evolution des Importations et des Exportations



CONCLUSION GENERALE

On à remarquer que **COVID19** a juste sa portée sur le commerce international.

Je dirais que vu l'offre des navires dépasse celle des marchandises proposées au transport (marché affréteurs), les chargeurs veulent spéculer et « grignoter sur le transport maritime » des gains supplémentaires en vendant **CFR**, les modalités bancaires en Algérie n'aidant pas le transfert du fret en **FOB**, notamment pour les cargaisons homogènes.

La modalité « **fret payable à destination** » n'encourage en rien l'utilisation du **FOB** car en fait, le fret est transféré **45 jours** après clôture du compte d'escale, dans le meilleures cas (avec tous les risques que cela comporte, tels perte dans le taux de change, disposition immédiate des liquidités (l'armateur veut disposer de son argent dans l'immédiat) le cas de **MSC ALGERIE** (**cette dernière n'accepte plus le fret collect à destination à l'import ou à l'export et cela depuis l'année 2014**)

Aussi et dans le cas des cargaisons homogènes (**Tramping**), Il faut signaler que pour le ce type de transport, certains armateurs n'acceptent ni d'attendre 45 jours ni de se faire payer en dinar Algérien, le cas de **GEMA**

.

Son impact sur le monde maritime :

Vecteur indispensable de la mondialisation par lequel transitent plus de **80 %** des flux de matières premières et de marchandises, le transport maritime subit les effets de la pandémie en raison du ralentissement de l'économie, mais aussi des mesures de confinement décidées par la plupart des pays.

Le transport de conteneurs a, lui aussi, subi les effets de la crise, avec une diminution de **20 %** du trafic, en moyenne, au mois d'avril. Certains axes au départ du Moyen-Orient et de l'Inde vers l'Europe et les Amériques ont même connu une chute de **50 %** de leur trafic selon les données du Container Trades Statistics ³⁰ (CTS).

Les mesures prises dans certains pays obligeaient les navires à respecter une quarantaine de **14 jours** avant d'être autorisés à accoster quand d'autres ports étaient tout simplement fermés. Les relèves des équipages étaient également interdites, plaçant les personnels dans des situations très difficiles.

Le 24 mars, la Chambre internationale de la marine marchande **ICS** ³¹ (*International Classification for Standards*) et l'Association internationale Villes et Ports adressaient une lettre ouverte aux gouvernements des pays du **G20** ³² (Le Groupe des vingt) appelant à une protection accrue de la chaîne logistique pour lui permettre d'assurer sa mission essentielle pour les populations et les entreprises.

³⁰ CTS (Trades statistics)

³¹ **ICS** (*International Classification for Standards*)

Le lendemain, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) appelait, elle aussi, au maintien et à la protection du trafic maritime et des chaînes logistiques, y compris vers l'hinterland, « *dont le rôle est vital pour les populations en ces temps de crise globale* ». Elle appelait aussi à accepter les relèves d'équipage, qui concernent quelque **100 000 marins** dans le monde, chaque mois.

Le 8 juin, dans une lettre commune, l'OMI ³³(L'Organisation maritime internationale) et la CNUCED ont à nouveau appelé les Etats à coopérer : « *Selon les estimations, à partir de mi-juin 2020, 300 000 gens de mer par mois devront effectuer des déplacements internationaux afin d'assurer les relèves d'équipage des navires et 70 000 membres du personnel des navires de croisière attendent actuellement d'être rapatriés... Dans un souci de respect des règlements internationaux en matière de sécurité et d'emploi, et pour des raisons humanitaires, les relèves d'équipage ne peuvent pas être indéfiniment reportées* »

Les ports français restent ouverts, comme la grande majorité des ports européens. Ils ont adopté des mesures de protection permettant de maintenir le trafic à un niveau suffisant pour répondre à l'activité. Les navires doivent avoir effectué au moins **14 jours** de mer depuis leur dernière escale et les marins embarqués ne sont pas autorisés à aller à terre. A Fos, l'activité fluviale a été relancée vers les ports intérieurs de Valence, Lyon et Macon fin mars, assurant **85 %** de l'activité

³² G20 (Le Groupe des vingt)

³³ OMI (L'Organisation maritime internationale)

Une enquête menée par l'Association internationale des ports ³⁴ (IAPH) sur **76 établissements** dans le monde et publiée le **13 mai** fait état d'une réduction d'activité d'entre **5 et 25 %** et montre que les ports européens sont parmi les plus affectés en raison ³⁵, en particulier, d'une pénurie de dockers. La tendance est néanmoins à la reprise, même si « *[d]ans les semaines à venir, plusieurs des plus grands ports prévoient une baisse importante des volumes en raison des traversées à blanc prévues dans le segment des conteneurs. Nous nous attendons à ce que ces grands hubs soient les plus touchés* »

³⁴ IAPH : (l'Association internationale des ports)

³⁵ FONDATION POUR LA RECHERCHE STATISTIQUE de juin 2020

Bibliographie :

- [Https :formation-achat.fr/incoterm-2020/Emmanuel Monleau \(formation et consultations\)](https://formation-achat.fr/incoterm-2020/Emmanuel%20Monleau)
- www.cnuCED.com
- www.algerieinfos-saoudi.com
- Economie de droit Céline Colonne, Avril 2006
- www.liberte-algerie.com/actualit /la-flotte-locale-assurera-le-transport-maritime 28/08/2019
- <https://international-pratique.com>
- Fondation pour la recherche statistique de juin 2020
- Statistique du commerce ext rieur de l'Alg rie Janvier 2020
- Brochure officielle ICC N  : 723 EF
- La banque d'Alg rie
- La Banque Ext rieur d'Alg rie
- La direction des  tudes et de la prospective